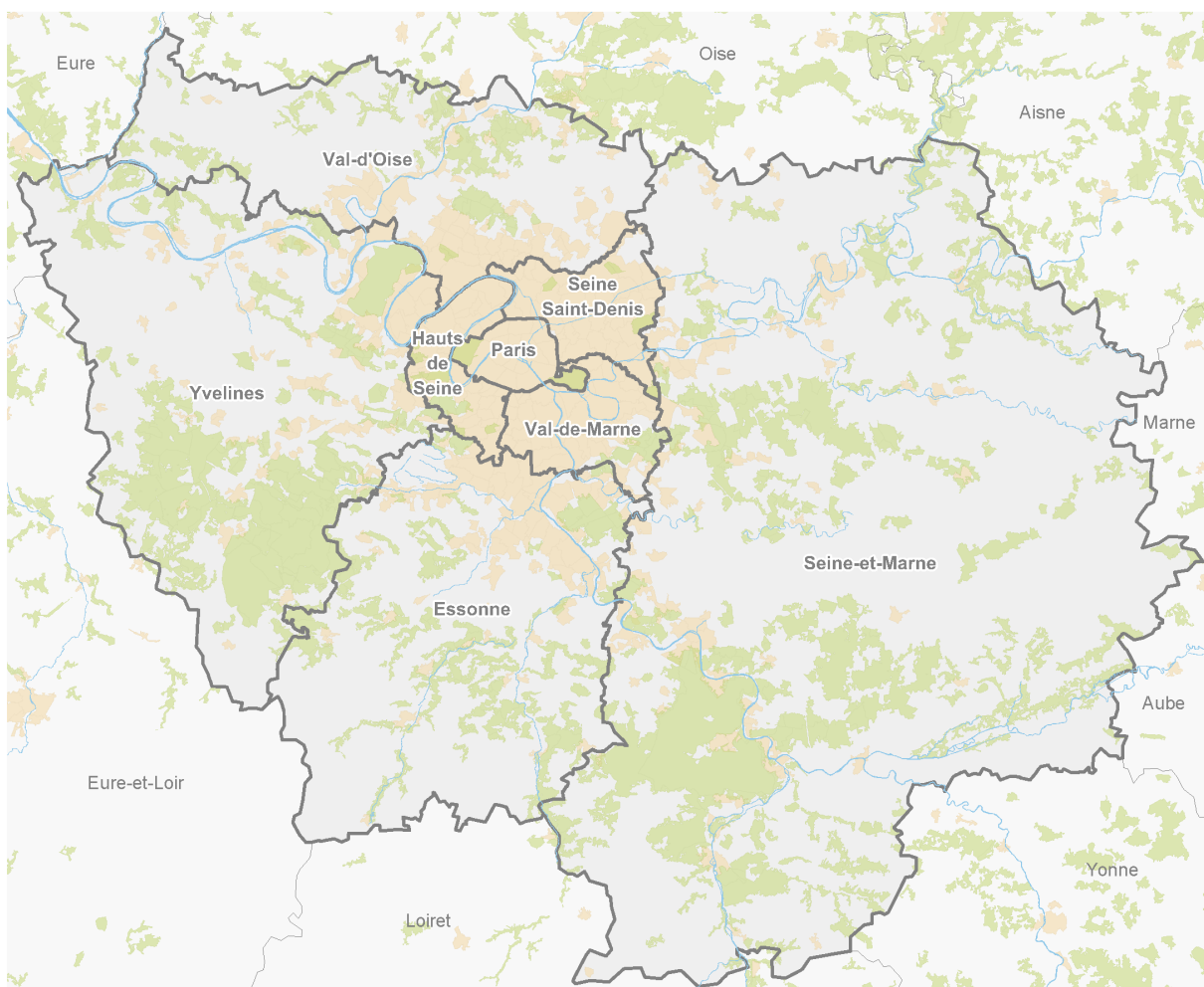




N°2-Janvier 2014

# Diagnostic socio-démographique de la population allocataire en Île-de-France entre 2008 et 2012





## Avant-Propos

L'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) ont conclu pour cinq ans (2013-2017) une nouvelle Convention d'objectifs et de gestion (Cog), « outil de politique publique qui traduit le volontarisme et les priorités de la politique familiale partagés par le gouvernement et le Conseil d'administration de la Cnaf ».

La déclinaison par les Caisses d'allocations familiales (Caf) de leurs enjeux et priorités s'appuient sur des éléments de connaissance de leur environnement et des principales caractéristiques sociodémographiques de leurs populations. Sous l'impulsion et le pilotage de la Direction des Statistiques des Etudes et de la Recherche (DSER) de la Cnaf, un guide méthodologique permettant de réaliser un portrait de territoire à l'échelle départementale a été conçu avec le réseau des chargés d'études de la branche Famille, en s'appuyant non seulement sur les données des allocataires mais également sur celles de l'Insee. Une invitation à comparer les données départementales à celles de la région, est préconisée visant ainsi à traduire cette approche socioéconomique avec la vision d'une autre échelle administrative plus englobante. C'est dans ce contexte que ce *Dossier d'études des Caf en Île-de-France* est produit, afin que celles-ci soient en mesure d'adosser leurs réflexions dans un environnement économique et politique plus large pour leur permettre de comprendre pour agir.

## Synthèse

Plusieurs messages essentiels sont contenus dans cette publication, correspondant aux cinq grands thèmes qui structurent le diagnostic sociodémographique de la population allocataire en Île-de-France.

- Avec près de 12 millions d'habitants en 2010, la population francilienne, qui réside dans 3,6 % des communes françaises, représente 19 % de la population française métropolitaine. L'Île-de-France compte 115 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) permettant de dessiner des projets communs de solidarité. Deux grandes zones urbaines structurent le territoire francilien : les grands pôles urbains et les couronnes périurbaines. Parmi les 2 millions d'allocataires, 90,5 % vivent dans les 412 communes franciliennes rattachées aux grands pôles urbains (dont 20 % dans la seule ville de Paris) et un peu moins de 10 % dans la couronne périurbaine de ces grands pôles, soit dans 857 communes.

- Le dynamisme démographique de l'Île-de-France entre 1999 et 2010 repose sur un fort excédent naturel et des échanges migratoires déficitaires avec le reste du territoire métropolitain. Ce bilan naturel positif qui s'observe pour tous les départements contribue ainsi à la jeunesse relative de la population francilienne ; plus de 6 communes sur 10 ayant connu une augmentation significative de leur population la doivent à ce solde naturel. Cependant, celle-ci augmente moins rapidement (+7,6 %) que le nombre de personnes couvertes par les prestations sociales et familiales des Caf d'Île-de-France (+26,2 %). Au titre de décembre 2011, le taux de couverture de la population par les Caf en Île-de-France concerne près d'une personne sur deux. Si plus de 8 enfants de moins de 20 ans sur 10 sont concernés par une prestation sociale et familiale, c'est le cas de près 90 % des enfants de moins de 6 ans en raison du versement d'aides aux familles ayant des enfants en bas-âge. Sur la période 2008-2012, l'évolution du nombre de foyers allocataires franciliens est de +4,1 %, essentiellement liée à une augmentation soutenue (+23,1 %) du nombre de bénéficiaires de minima sociaux.

- Fin 2012, en Île-de-France, la structure familiale des allocataires se caractérise par une forte prépondérance (63,4 %) des familles (couples avec enfant(s) et familles monoparentales). On observe une surreprésentation des familles allocataires monoparentales (27,0 %) par rapport à l'ensemble des familles franciliennes (16,9 %) traduisant ainsi une plus grande fragilité du public allocataire. La forte poussée entre 2008 et 2012 de ces familles monoparentales (+7,5%) et des personnes isolées (+9,3 %) contribue à ébranler le modèle familial dominant du couple avec enfant(s).

- En 2010, le taux de pauvreté en Île-de-France est de 13,3 %. Il s'accompagne de contrastes marqués entre les franciliens ; la région possède la spécificité d'avoir les deux départements qui ont le taux de pauvreté le plus bas (Les Yvelines : 8,0 %) et le taux de pauvreté le plus élevé (la Seine-Saint-Denis : 24,1 %). Ces disparités, qui rejaillissent sur les territoires, entretiennent la spirale des inégalités. Au chapitre des minima sociaux, fin 2012, 362 300 foyers allocataires perçoivent le Revenu de solidarité active (Rsa) qui couvre, en tenant compte de l'ensemble des membres des foyers allocataires, 6,3 % de la population francilienne et 127 000 adultes de plus de 20 ans perçoivent l'Allocation aux adultes handicapés (Aah). Si l'on observe la pauvreté à partir du seuil de bas revenus calculé sur le champ de la population allocataire, environ 1 600 000 personnes vivent dans un foyer allocataire pauvre, soit plus d'un francilien sur 10 (15,3 %) contre 16,4 % au niveau métropolitain. Parmi celles-ci près de 630 000 enfants de moins de 18 ans sont dénombrés.

- De 1999 à 2010, la croissance du parc de logements francilien, qui évolue de manière moins dynamique qu'au niveau métropolitain, s'explique avant tout par la croissance du nombre de résidences principales. La taille moyenne des ménages franciliens reste relativement stable sur la période, autour de 2,3 personnes. À l'exception de Paris, l'ensemble des départements de la région enregistre une légère diminution du nombre moyen de personnes par ménage. Fin 2012, près de 972 000 foyers allocataires bénéficient d'une aide au logement, soit près d'un allocataire sur deux. Le taux d'allocataires aidés pour leur logement décroît à mesure que l'on s'éloigne de la capitale en lien avec la structure du parc et le type de population. En Île-de-France, plus de 40 % des bénéficiaires d'aides au logement (AL) sont locataires dans le parc privé ; parmi ceux-ci plus d'un sur deux a un taux d'effort logement net avec charges supérieur à 30 %.

# Sommaire

## Avant-Propos

## Synthèse

Thème 1 : Comment se structure la géographie de la région ?	6
- Les communes	6
- Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)	6
- Où vivent les allocataires aujourd'hui ?	6
- L'influence des villes	8
Thème 2.a : Les évolutions démographiques du territoire	10
- Les naissances	10
- Comment et pourquoi le nombre d'habitants a évolué ?	10
- Bilan naturel positif pour tous les départements	11
- Evolutions comparées des habitants et des personnes couvertes par les Caf en Ile-de-France	12
Thème 2.b : La démographie des allocataires	14
- Couverture de la population allocataire	14
- Evolution du nombre d'allocataires et « poids » des dossiers	15
- Causes des évolutions : les prestations perçues	16
Thème 3 : Structures familiales et parentalité	17
- Situation familiale et âge des enfants	17
- Comment ont évolué les structures familiales ?	19
Thème 4.a : Les indicateurs de pauvreté du département	20
- La pauvreté en Ile-de-France en 2010	20
- Qui sont les populations pauvres ?	21
Thème 4.b : La précarité des allocataires	22
- Les prestations liées à la solidarité et à l'insertion	22
- <b>Le Revenu de solidarité active (Rsa)</b>	22
- <b>L'Allocation aux adultes handicapés (Aah)</b>	23
- <b>La notion de « minima sociaux »</b>	23
- Les allocataires, familles et enfants à « bas revenus » et la dépendance aux prestations Caf	25
- <b>Les allocataires à bas revenus</b>	25
- <b>Les enfants résidant dans les familles allocataires à bas revenus</b>	28
- <b>La dépendance des allocataires aux prestations Caf</b>	29
Thème 5 : Le logement, les ménages	30
- Structure et évolution du parc de logements dans la région	30
- <b>Evolution du nombre de personnes par ménage</b>	30
- <b>Quels sont les modes d'occupation des ménages</b>	31
- <b>Comment ont évolué les modes d'occupation des ménages</b>	31
- Les bénéficiaires d'aides au logement	32
- <b>Evolution des bénéficiaires d'aides au logement depuis fin 2008</b>	33
- Allocataires locataires du parc privé et taux d'effort logement	34

# Thème 1 : Comment se structure la géographie de la région?

## ■ Les communes

Au 1er janvier 2010, la région Ile-de-France recense 1300 communes abritant 11 786 234 habitants (3,6 % des communes françaises pour 19 % de la population métropolitaine) dont 370 de plus de 5 000 habitants. Avec ses 20 communes, Paris regroupe à elle seule plus de 2 millions d'habitants. Parmi celles-ci, 8 comptent plus de 150 000 habitants (le 15ème, le 18ème, le 20ème, le 19ème, le 13ème, le 16ème, le 17ème et le 11ème arrondissement). Boulogne-Billancourt, deuxième commune après Paris en terme de poids démographique (114 205 habitants) est moins peuplée que ces arrondissements situés au pourtour de la Métropole parisienne.

Au centre de la région, une concentration de communes importantes s'observe autour de la capitale (cf. carte 1): 12 communes dépassent 80 000 habitants ; celles-ci sont essentiellement situées en petite couronne à l'exception d'Argenteuil et de Versailles. Parmi ces 12 communes, 4 comptent plus de 100 000 habitants : Boulogne-Billancourt (114 205 habitants), Saint-Denis (106 785 habitants), Argenteuil (103 125 habitants) et Montreuil (102 770 habitants).

A l'opposé, de vastes territoires comme la Seine-et-Marne se distinguent par la présence de nombreuses communes peu peuplées. A titre d'exemple, 89 % des communes de ce département comptent moins de 5 000 habitants.

## ■ Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)

Au 1er Janvier 2010, l'Ile-de-France compte 115 EPCI (1) : 70 communautés de communes, 42 communautés d'agglomération et 3 syndicats d'agglomération nouvelle.

Plus de 40 % (49 EPCI) d'entre-eux regroupent plus de 50 000 habitants dont 28 EPCI de 100 000 habitants ou plus. Les deux plus importants, respectivement les Communautés d'Agglomération Plaine Commune (403 915 habitants) et Est Ensemble (397 588 habitants), se trouvent en Seine-Saint-Denis.

Un nombre non négligeable de petits regroupements de communes sont aussi présents en Ile-de-France : 30 % des EPCI regroupent moins de 20 000 habitants. Cette proportion est de plus de 75 % au niveau national (76 % des EPCI regroupent moins de 20 000 habitants).

## ■ Où vivent les allocataires aujourd'hui ?

Une aire urbaine(2) ou «grande aire urbaine» est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population

**Tableau 1. Nombre d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et répartition selon leur nombre d'habitants**

Nb d'habitants au 1er janvier 2010	Métropoles	Communautés urbaines	Communautés d'agglomération	Syndicats d'agglomération nouvelle	Communautés de communes	Ile-de-France		National
						Nombre	en %	en %
moins de 5 000	–	–	–	–	–	0	0	21
entre 5 000 et 9 999	–	–	–	–	13	13	11	30
entre 10 000 et 19 999	–	–	–	1	21	22	19	25
entre 20 000 et 49 999	–	–	–	1	30	31	27	14
entre 50 000 et 99 999	–	–	16	–	5	21	18	6
100 000 ou plus	–	–	26	1	1	28	24	4
<b>Total</b>	–	–	<b>42</b>	<b>3</b>	<b>70</b>	<b>115</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Insee, état civil, recensement 2010.

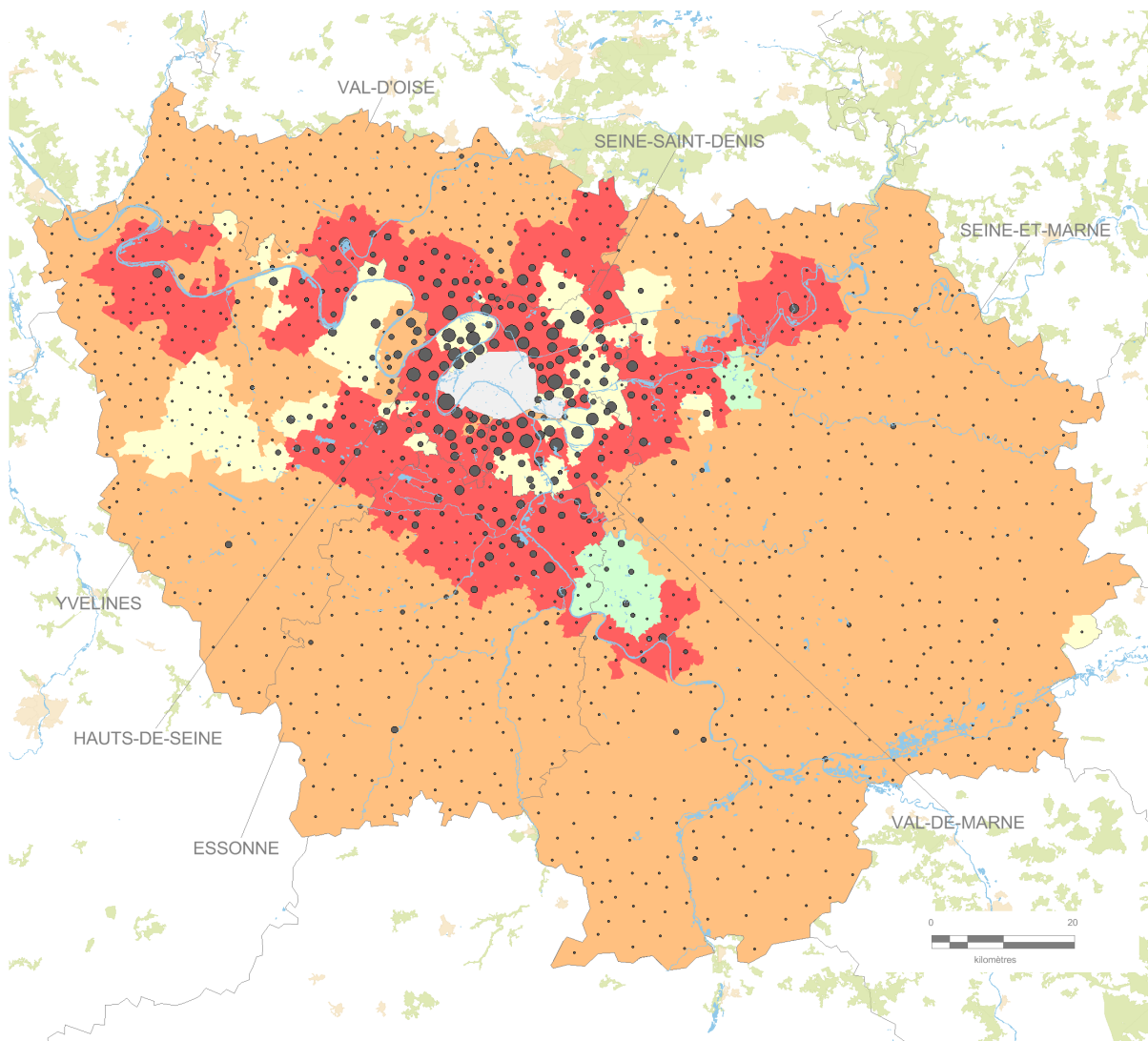
Lecture: Début 2010, 30 % des EPCI franciliens comptent moins de 20 000 habitants.

(1) Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de « projets communs de développement au sein de périmètres de solidarité ». Ils sont soumis à des règles communes, homogènes et comparables à celles de collectivités locales. Les communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicats d'agglomération nouvelle, syndicats de communes et les syndicats mixtes sont des EPCI.

(2) Source : Insee-Définitions et méthodes-Le zonage en aires urbaines

Carte 1

Taille des communes en Île-de-France et les différentes composantes des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale



Les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (Communes rattachées ou non à un EPCI au 1er janvier 2013)

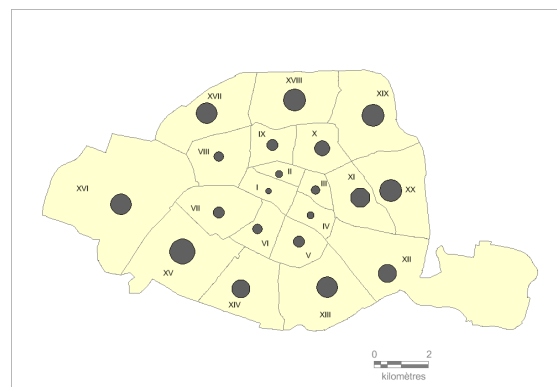
Communes non rattachées à un EPCI	(122)
Syndicats d'Agglomération Nouvelle (SAN)	(17)
Communautés de Communes (CC)	(833)
Communautés d'Agglomération (CA)	(328)

Les communes d'Ile-de-France par département selon le nombre d'habitants

●	240 000
●	120 000
●	24 000

Limites territoriales

□	Départements
■	Bois et forêts
■	Bâti
—	Hydrographie



Sources : Insee, état civil, recensement 2010, DGCL 01/01/2013

©Crad - Janvier 2014

résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines 2010 distingue également :

- les « moyennes aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

- les « petites aires », ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

### ■ L'influence des villes

L'Ile-de-France se caractérise par une partition de son territoire en 2 grandes zones urbaines (cf. **carte 2**) : les grands pôles urbains et les cou-

ronnes périurbaines composées de la couronne des grands pôles et des communes multipolarisées des grandes aires urbaines (3 communes en Seine-et-Marne).

Par ailleurs, à l'extrémité est de la région, dans le même département, se distinguent 3 autres zonages : les pôles moyens (3 communes dont Provins), les couronnes des pôles moyens (2 communes) et les autres communes multipolarisées (7 communes). L'Unité urbaine de Provins conserve son statut de pôle urbain indépendant de celui de Paris<sup>(3)</sup>.

En Ile-de-France, en 2012, parmi les plus de 2 000 000<sup>(4)</sup> d'allocataires, 90,5 % d'entre-eux vivent aujourd'hui dans les 412 communes rattachées aux grands pôles urbains de la région dont 20 % dans la seule ville de Paris. Parmi ces 412 communes, 31 comptent aussi plus de 10 000 allocataires, près de 40 % d'entre-elles (12) se situent en Seine-Saint-Denis : Saint-Denis (24 852), Montreuil (21 602), Aubervilliers (18 187)... Un peu moins de 10 % des allocataires (9,4 %) vivent dans la couronne périurbaine des grands pôles soit dans 857 communes (854 rattachées à la couronne des grands pôles et les 3 communes multipolarisées des grandes aires urbaines). Plus de la moitié de ces communes sont Seine-et-marnaises.

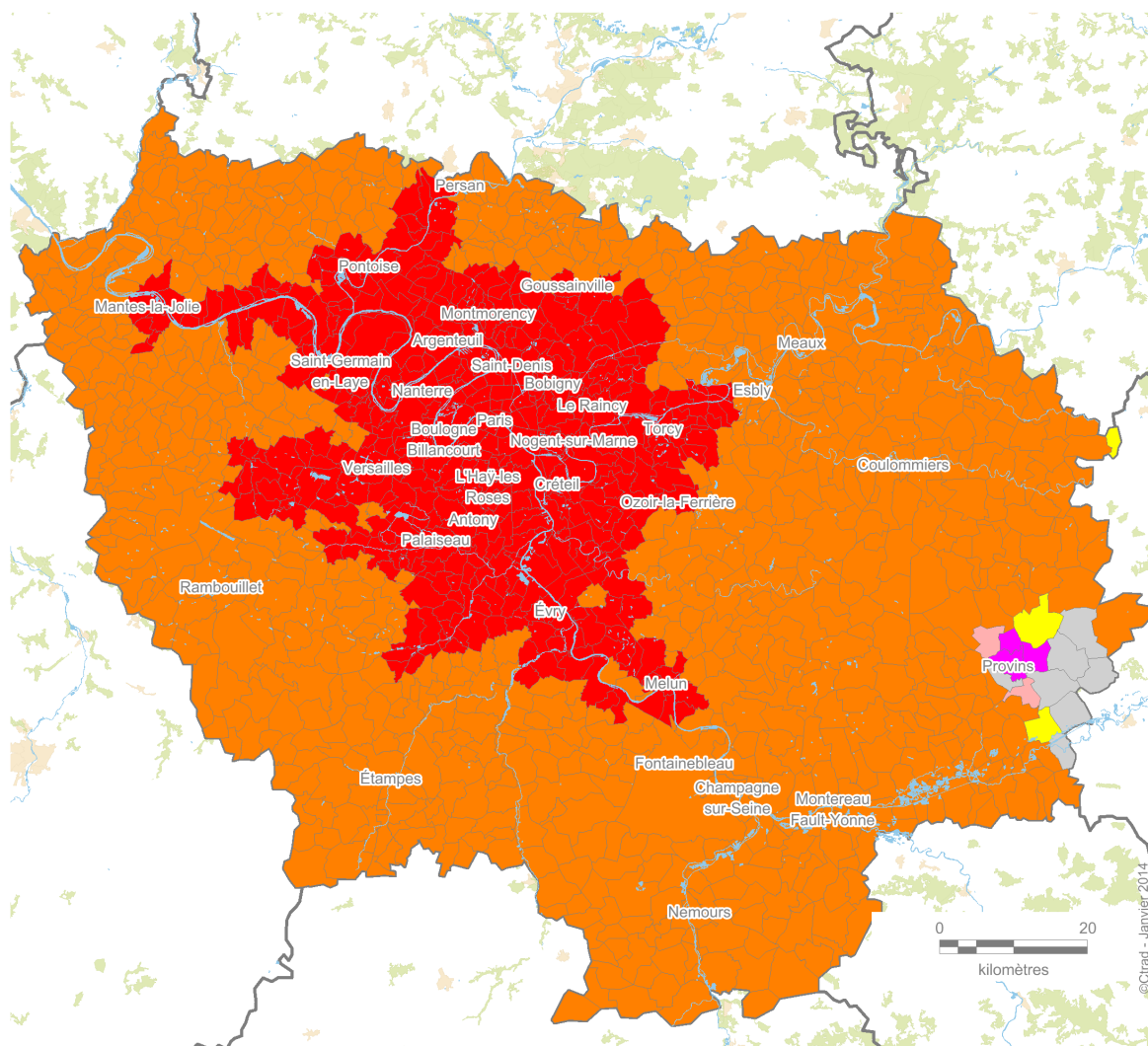
(3) IAU Ile-de-France, (2013), « L'Aire urbaine de Paris », *Atlas des franciliens*, Janvier 2013, p. 14-15

(4) Le nombre d'allocataires (2 009 079) s'entend ici restreint à ceux recensés dans les différentes communes franciliennes et qui y résident.



## Carte 2. Zonage d'études des Aires Urbaines en Ile-de-France en 2010

Typologie ZAU 2010



### Typologie ZAU 2010

■ Grands pôles	(431)
■ Couronnes des grands pôles	(854)
■ Com. multipolar. des gdes aires urb.	(3)
■ Pôles moyens	(3)
■ Couronnes des pôles moyens	(2)
■ Autres communes multipolarisées	(7)

### Limites territoriales

□ Départements
■ Bois et forêts
■ Bâti
— Hydrographie

Sources : DATAR-INSEE, 2010

## Thème 2.a : Les évolutions démographiques du territoire

### ■ Les naissances

Au 1er janvier 2010, l'Ile-de-France recense 11 786 234 habitants. Ce nombre d'habitants a augmenté de +7,6 % entre 1999 et 2010 (+7,4 % au niveau national).

Des disparités départementales s'observent au sein de la région, 4 départements sont en-dessous de la moyenne régionale : Paris (+5,5 %) et 3 départements de la grande couronne, les Yvelines (+4,0 %), le Val-d'Oise (+6,0 %) et l'Essonne (+7,2 %). *A contrario*, 4 départements ont une progression supérieure à la moyenne francilienne : les 3 départements de la petite couronne, le Val-de-Marne (+8,2%), la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine (+10,1 %) ainsi que la Seine-et-Marne (+11,0 %), seul département de la grande couronne qui se singularise par une croissance dynamique.

En Ile-de-France, en 2011, 182 285 naissances ont été recensées soit 9 % de plus qu'en 1999 (cf. figure 1). Le nombre de naissances évolue de +16,4 % entre 1999 et 2011 en Seine-et-Marne et

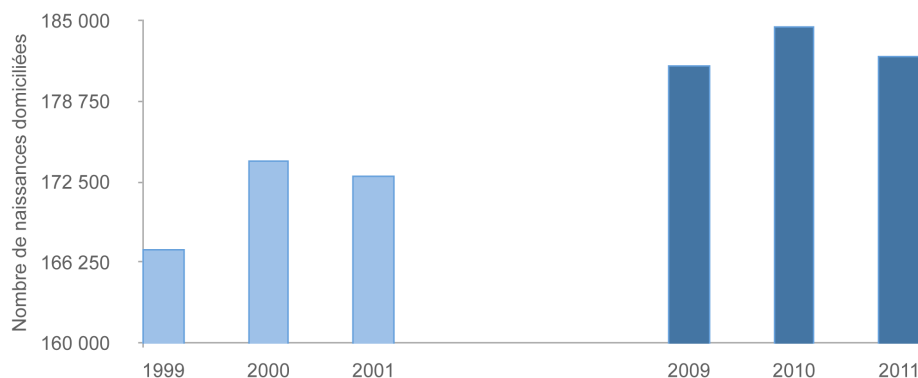
pour 1000 habitants en 2010). En revanche, la Seine-Saint-Denis se singularise par une natalité élevée (18,6 naissances pour 1000 habitants) pour un nombre absolu de naissances domiciliées au deuxième rang après Paris (28 362). Dans tous les départements de la grande couronne, la natalité est inférieure à la moyenne régionale.

### ■ Comment et pourquoi le nombre d'habitants a évolué ?

Entre 1999 et 2010, l'Ile-de-France compte 835 098 habitants supplémentaires : la population francilienne est ainsi passée de 10 951 136 à 11 786 234 en 11 ans (cf. tableau 2). Sur la même période, le solde naturel est de + 1 146 431 en valeur absolue, dû à un excédent des naissances par rapport aux décès et le solde migratoire de - 311 333 dû à un déficit d'arrivées par rapport aux départs sur la même période.

L'évolution annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2010 en Ile-de-France est du même

Figure 1. Evolution du nombre de naissances en Ile-de-France entre 1999 et 2011



Source : Insee, état civil, recensements 1999 à 2011.

Lecture : Au 1er janvier 2011, le nombre de naissances est de 182 285 en Ile-de-France, soit 14 990 de plus qu'en 1999.

de +18,6 % en Seine-Saint-Denis. A l'inverse, l'évolution n'est que de +2,5 % dans les Yvelines et négative sur Paris (-3,5 %).

La région se singularise par une natalité élevée (15,5 naissances pour 1000 habitants en 2010 contre 12,6 au niveau national). En valeur absolue, le nombre de naissances domiciliées est le plus élevé à Paris (30 094) mais c'est aussi à Paris qu'il est le plus bas en valeur relative (13,4 naissances

ordre qu'au niveau national (+0,7 % par an) en valeur relative. L'accroissement du nombre de franciliens est essentiellement dû au plus grand nombre de naissances que de décès. Les départs vers la province de familles avec enfant(s), mais surtout de retraités, compensent les décès observés en Ile-de-France. Quant aux arrivées, essentiellement de jeunes adultes en début de vie professionnelle, elles contribuent à la forte natalité francilienne (5).

(5) IAU Ile-de-France, « L'excédent naturel s'accroît en Ile-de-France entre 1999 et 2008 », *Atlas des franciliens*, Janvier 2013, p. 16-17.

Tableau 2. Origine des variations de la population en Ile-de-France et en France métropolitaine, 1999-2010

	Ile-de-France	France métropolitaine
Population au 1er janvier 2010	11 786 234	62 765 235
Population au 1er janvier 1999	10 951 136	58 520 688
Solde Naturel entre 1999 et 2010	1 146 431	+ 2 700 596
Solde Migratoire entre 1999 et 2010	-311 333	+ 1 543 951
Evolution annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2010 (%)	0,70	0,70
Evolution annuelle moyenne due au seul Solde Naturel (%)	1,00	0,40
Evolution annuelle moyenne due au seul Solde Migratoire (%)	-0,30	0,20

Source : Insee, état civil, recensements 1999 et 2010.

Lecture : Au 1er janvier 2010, la population francilienne est de 11 786 234.

Le renouvellement de la population dû au seul solde naturel est important (+1,0 % par an), soit plus qu'au niveau national (+0,4 %). A l'inverse, il est négatif pour le seul solde migratoire (-0,3 % par an) contrairement au niveau national (+0,2 %) : le poids des départs est plus important que celui des arrivées sur la période.

#### ■ Bilan naturel positif pour tous les départements

Au niveau départemental, l'évolution annuelle moyenne de la population fluctue, en valeur relative, de +0,4 % dans les Yvelines à +1,0 % en Seine-et-Marne (cf. tableau 3). Dans ce département, cette évolution (la plus importante de la région)

Tableau 3. Origine des variations de la population par département, 1999-2010

	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise
Population au 1er janvier 2010	2 243 833	1 324 865	1 408 765	1 215 340	1 572 490	1 522 048	1 327 732	1 171 161
Population au 1er janvier 1999	2 125 851	1 193 511	1 353 957	1 134 026	1 428 678	1 382 928	1 226 961	1 105 224
Solde naturel entre 1999 et 2010	180 052	110 368	127 208	115 427	164 085	197 419	128 426	123 446
Solde migratoire entre 1999 et 2010	-62 070	20 986	-72 400	-34 113	-20 273	-58 299	-27 655	-57 509
Evolution annuelle moyenne de la population entre 1999 et 2010 (%)	0,5	1,0	0,4	0,7	0,9	0,9	0,7	0,5
Evolution annuelle moyenne due au seul Solde Naturel (%)	0,8	0,8	0,9	0,9	1,0	1,3	1,0	1,0
Evolution annuelle moyenne due au seul Solde Migratoire (%)	-0,3	0,2	-0,5	-0,3	-0,1	-0,4	-0,2	-0,5

Source : Insee, état civil, recensements 1999 et 2010.

Lecture : En Seine-Saint-Denis, l'évolution annuelle moyenne due au seul solde naturel est de +1,3%.

**Méthodologie pour l'analyse communale** : Pour la construction de la carte 3, les soldes naturels et migratoires entre 1999 et 2010 ont été rapportés à l'évolution de la population sur la même période. Cette évolution de la population est la somme des deux soldes naturel et migratoire qui peuvent être positifs ou négatifs.

**Champ de l'analyse communale** : En Ile-de-France, sur les 1300 communes, 56 ont connu une diminution de leur population de plus de 110 habitants sur la période 1999-2010, soit 10 habitants par an en moyenne. Par ailleurs, près de 48 % des communes franciliennes (620 essentiellement en grande couronne) ont une variation inférieure ou égale à 110 habitants. Ces 676 communes n'ont pas été retenues dans l'analyse de l'origine de l'augmentation de la population.

est due à la somme de deux soldes (naturel et migratoire) positifs ; la Seine-et-Marne est le seul département francilien à connaître une évolution annuelle moyenne due au solde migratoire positive (+0,2 % par an).

La Seine-Saint-Denis est le département qui connaît la plus forte progression annuelle moyenne de sa population due au seul solde naturel (+1,3 % par an), mais c'est à Paris et en Seine-et-Marne que cette progression est la plus faible (+0,8 %).

Sur les 624 communes franciliennes ayant connu une augmentation de leur population supérieure à 110 habitants sur la période (cf. carte 3), l'accroissement de la population dû majoritairement (50 % et plus) au solde naturel se vérifie dans 6 communes sur 10. En petite couronne, c'est le cas de 95 % des 137 communes ayant connu une augmentation de leur population supérieure à 110 habitants.

A *contrario*, pour 39 % des communes franciliennes dont la population a augmenté significativement(6), l'accroissement de la population est dû majoritairement à un excédent migratoire. Ces communes sont situées pour 97 % d'entre-elles en grande couronne à l'exception de 7 communes : 4 sont situées dans le Val-de-Marne, avec une croissance due à un excédent migratoire supérieur à 75 % pour 3 d'entre-elles : Mandres-les-Roses (97,1 %), Santeny (87,0 %), Villecresnes (77,8 %) et Cachan (58,7 %) ; les 3 autres sont situées dans les

Hauts-de-Seine : Montrouge (57,6 %), Marnes-la-coquette (51,7 %) et Le Plessis-Robinson (51,6 %).

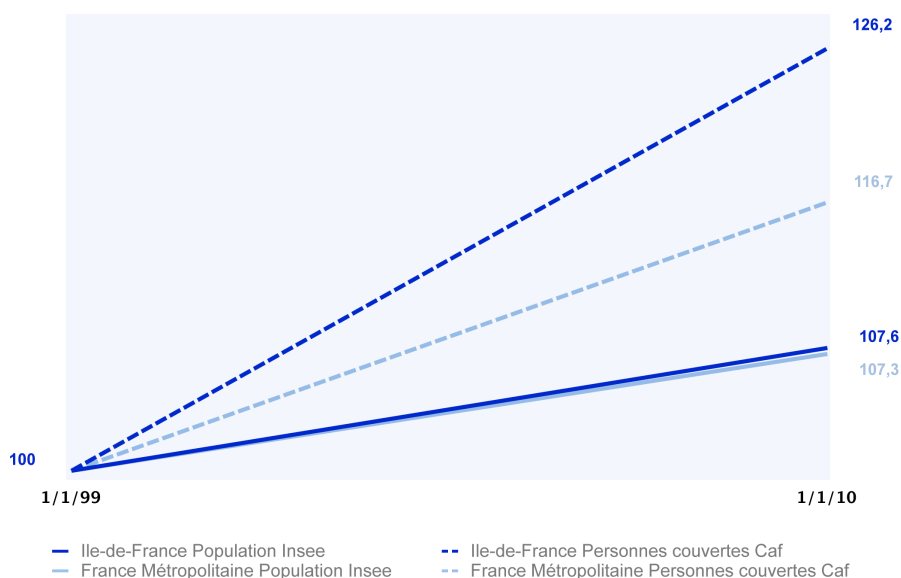
#### ■ Evolutions comparées des habitants et des personnes couvertes par les Caf en Ile-de-France

Entre 1999 et 2010, le nombre de personnes couvertes par les Caf a augmenté beaucoup plus rapidement que la population francilienne (cf. figure 2). Cet accroissement est vraisemblablement dû à la progression du poids des personnes concernées par le versement de prestations sous condition de ressources et à la progression des personnes couvertes par les minima sociaux. Par rapport à la moyenne nationale, l'accroissement des personnes couvertes par les Caf en Ile-de-France est beaucoup plus rapide (+26,2 % contre +16,7 %) alors que celui du nombre d'habitants est sensiblement du même ordre (+7,6 % contre +7,3 %).

Au niveau départemental, les Hauts-de-Seine et le Val-de-Marne enregistrent des taux d'accroissement des personnes couvertes par les Caf (respectivement +35,5 % et +29,2 %) encore plus fort qu'au niveau régional.

La Seine-et-Marne dépasse, quant à elle, la moyenne régionale en ce qui concerne l'accroissement du nombre d'habitants du territoire (+11 % contre +7,6 % en Ile-de-France).

Figure 2. Evolutions comparées de la population et des personnes couvertes par les Caf en Ile-de-France et en France métropolitaine



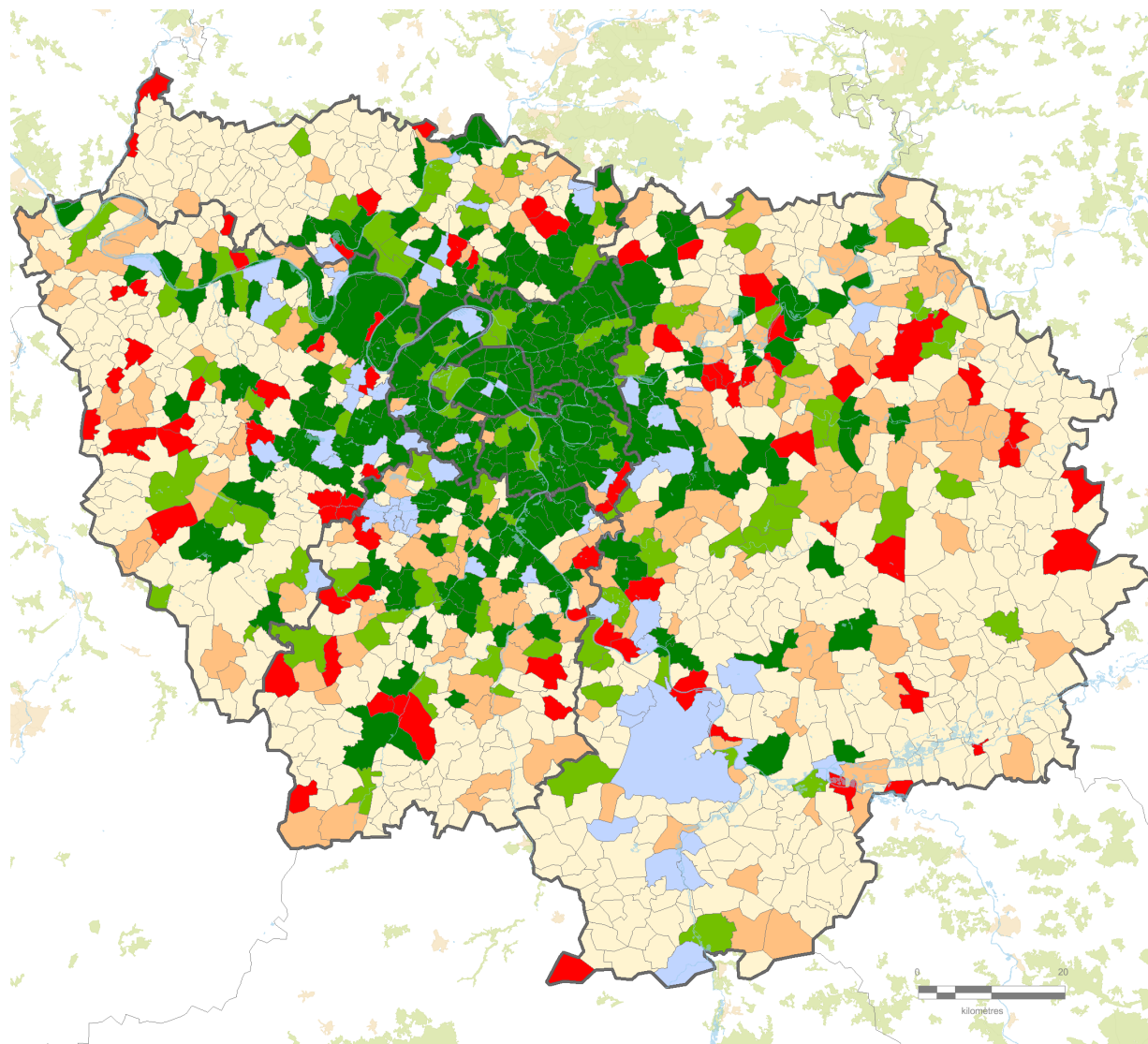
Source : Caisses d'allocations familiales BCERP, BCA 1998 et 2009, BCE 2012.

Lecture : En Ile-de-France, la population francilienne a augmenté de +7,6 % entre 1999 et 2010.

(6) De plus de 110 habitants sur la période 1999-2010

Carte 3

L'origine des variations de la population en Ile-de-France, 1999-2010



<b>La population a augmenté</b>	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:red; border:1px solid black;"></span> croissance due avant tout à un excédent migratoire (80% et plus) (74)	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:orange; border:1px solid black;"></span> croissance due majoritairement à un excédent migratoire (50% à 80%) (171)	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:darkgreen; border:1px solid black;"></span> croissance due avant tout à un excédent naturel (80% et plus) (273)	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgreen; border:1px solid black;"></span> croissance due majoritairement à un excédent naturel (50% à 80%) (106)	
<b>La population est stable</b>	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> variation inférieure ou égale à + ou - 110 habitants par an (620)	
<b>La population a diminué</b>	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightblue; border:1px solid black;"></span> baisse supérieure à 110 habitants sur la période (56)	

<b>Limites territoriales</b>	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border:1px solid black;"></span> Départements	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:lightgreen; border:1px solid black;"></span> Bois et forêts	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; background-color:orange; border:1px solid black;"></span> Bâti	
<span style="display:inline-block; width:15px; height:15px; border-bottom:1px solid blue;"></span> Hydrographie	



©Citrad - Janvier 2014

Source : Insee, état civil, recensements 1999 et 2010

## Thème 2.b : La démographie des allocataires

### Couverture de la population allocataire

À titre du mois de décembre 2011, la région Ile-de-France compte 2 000 783 allocataires ayant perçu au moins une prestation légale. En comptant les conjoints, les enfants et les autres personnes à charge, environ 5 680 000 personnes vivent dans un foyer allocataire.

(respectivement 56,3 % et 52,0 %) alors que Paris se singularise comme le seul département sous la barre des 40 % (39,8 %).

L'évolution du nombre de personnes couvertes entre fin 2008 et fin 2011 s'établit à +1,1 point mais elle n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire francilien. A Paris, cette évolution est de +0,3 alors qu'elle est supérieure à +1,5 en Seine-

**Tableau 4. Taux de couverture de la population allocataire francilienne et évolution entre fin 2008 et fin 2011**

Ensemble de la population	Population au 1er janvier 2012	Personnes couvertes par les Caf au 31 décembre 2011	Taux de couverture de la population par les Caf fin 2011 (%)	Evolution en points du taux de couverture de la population entre fin 2008 et fin 2011
Paris	2 268 313	902 122	39,8	0,3
Seine-et-Marne	1 339 318	661 350	49,4	1,4
Yvelines	1 424 133	671 837	47,2	0,6
Essonne	1 228 598	592 855	48,3	0,8
Hauts-de-Seine	1 589 645	726 430	45,7	1
Seine-Saint-Denis	1 538 652	865 559	56,3	1,6
Val-de-Marne	1 342 216	641 709	47,8	1,8
Val-d'Oise	1 183 937	615 838	52	1,8
<b>Ile-de-France</b>	<b>11 914 812</b>	<b>5 677 700</b>	<b>47,7</b>	<b>1,1</b>
<b>France Métropolitaine</b>	<b>63 409 191</b>	<b>29 268 773</b>	<b>46,2</b>	<b>0,6</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales, BCA 2008 et 2011 ; Insee ELP 2009 et 2012.

Lecture : En Seine-Saint-Denis, 56,3 % de la population est couverte par la Caf.

Le taux de couverture de la population par les Caf en Ile-de-France est légèrement plus important qu'en France métropolitaine (47,7 % contre 46,2 %) (cf. **tableau 4**). Dans les départements de la Seine-Saint-Denis et du Val-d'Oise, ces taux de couverture dépassent les 50 % de la population

Saint-Denis (+1,6 point), dans le Val-de-Marne (+1,8 point) et dans le Val-d'Oise (+1,8 point).

Plus de 8 enfants de moins de 20 ans sur dix sont couverts par les Caf d'Ile-de-France (cf. **tableau 5**). Cette proportion atteint 88,3 % de ces jeunes en

**Tableau 5. Taux de couverture des moins de 20 ans et évolution entre fin 2008 et fin 2011**

Population des moins de 20 ans	Enfants de moins de 20 ans au 1er janvier 2012	Enfants de moins de 20 ans couverts par les Caf au 31 décembre 2011	Taux de couverture des enfants de moins de 20 ans par les Caf fin 2011 (%)	Evolution en points du taux de couverture des enfants de moins de 20 ans entre fin 2008 et fin 2011
Paris	451 523	340 944	75,5	-0,4
Seine-et-Marne	377 981	317 753	84,1	1,4
Yvelines	386 870	325 651	84,2	1,3
Essonne	337 370	285 238	84,5	1,3
Hauts-de-Seine	403 966	327 760	81,1	-0,1
Seine-Saint-Denis	447 175	394 764	88,3	1
Val-de-Marne	347 706	289 072	83,1	0,6
Val-d'Oise	336 637	294 820	87,6	2,2
<b>Ile-de-France</b>	<b>3 089 228</b>	<b>2 576 002</b>	<b>83,4</b>	<b>0,9</b>
<b>France Métropolitaine</b>	<b>15 519 123</b>	<b>12 731 907</b>	<b>82,0</b>	<b>0,7</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales, BCA 2008 et 2011 ; Insee ELP 2009 et 2012.

Lecture : A Paris, 75,5 % des moins de 20 ans sont couverts par la Caf.



Seine-Saint-Denis et 87,6 % dans le Val-d'Oise. Le rythme d'accroissement du taux de couverture des moins de 20 ans est deux fois plus rapide dans le Val-d'Oise qu'au niveau régional. Paris, et dans une moindre mesure, les Hauts-de-Seine se caractérisent par une évolution négative. S'agissant des enfants de moins de 6 ans le taux de couverture est encore plus important puisque

des enfants de moins de 6 ans est très légèrement inférieur au niveau national (France métropolitaine) ; en revanche, sur la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) écoulee, le rythme d'accroissement de la couverture de cette population est plus important (+1,7 point contre 1,4 point). Il est ainsi passé de 88,2 % fin 2008 à 89,7 % fin 2011. Dans le Val-de-Marne, ce rythme

**Tableau 6. Taux de couverture des moins de 6 ans et évolution entre fin 2008 et fin 2011**

Population des moins de 6 ans	Enfants de moins de 6 ans au 1er janvier 2012	Enfants de moins de 6 ans couverts par les Caf au 31 décembre 2011	Taux de couverture des enfants de moins de 6 ans par les Caf fin 2011 (%)	Evolution en points du taux de couverture des enfants de moins de 6 ans entre fin 2008 et fin 2011
Paris	143 722	121 470	84,5	1,9
Seine-et-Marne	116 929	106 736	91,3	1,8
Yvelines	118 623	106 201	89,5	1,9
Essonne	106 613	96 823	90,8	1,7
Hauts-de-Seine	136 784	117 548	85,9	0,9
Seine-Saint-Denis	154 396	143 319	92,8	0,9
Val-de-Marne	113 694	102 657	90,3	2,7
Val-d'Oise	108 099	101 417	93,8	2,1
<b>Ile-de-France</b>	<b>998 860</b>	<b>896 171</b>	<b>89,7</b>	<b>1,7</b>
<b>France Métropolitaine</b>	<b>4 678 056</b>	<b>4 238 580</b>	<b>90,6</b>	<b>1,4</b>

Sources : Caisses d'allocations familiales, BCA 2008 et 2011 ; Insee ELP 2009 et 2012.  
Lecture : En Ile-de-France, 89,7 % des enfants de moins de 6 ans sont couverts par la Caf.

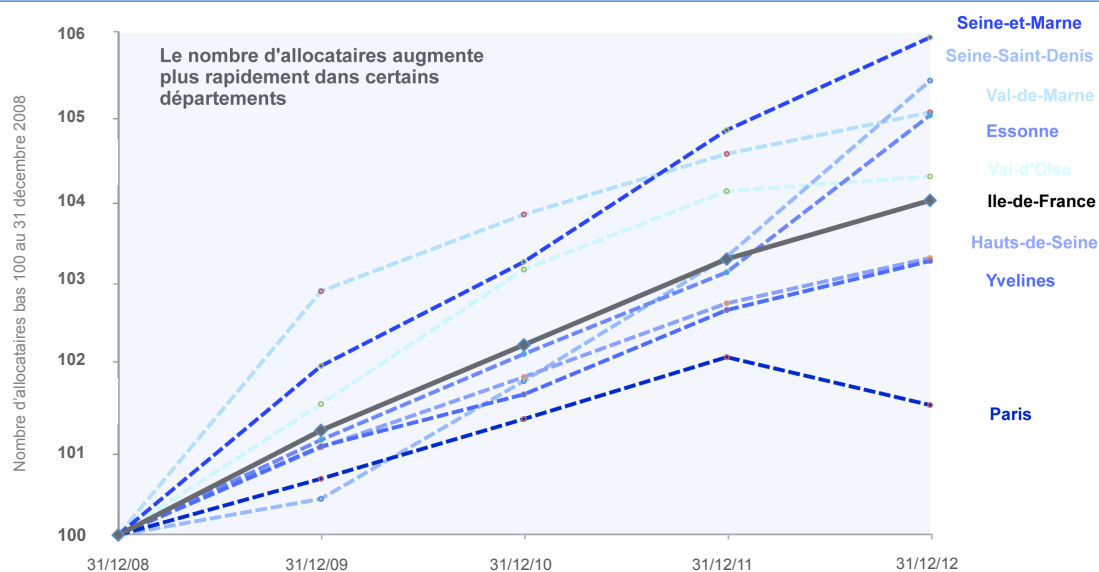
près de 9 jeunes enfants sur 10 sont concernés par une prestation sociale ou familiale (cf. **tableau 6**). Ce taux est très élevé dans 2 départements franciliens : le Val-d'Oise (93,8 %), la Seine-Saint-Denis (92,8 %) ; près de 10 points de plus qu'à Paris (84,5 %). Ceci trouve en partie son explication dans le versement d'aides aux familles ayant des enfants en bas-âge (moins de 3 ans) ; il peut s'agir de prestations liées à la garde des enfants, du complément de libre choix d'activité (Clca) ou d'allocations familiales (Af). Fin 2011, en Ile-de-France, le taux de couverture

d'accroissement (+2,7 points) est 1,6 fois plus rapide que dans l'ensemble du territoire francilien.

#### ■ Evolution du nombre d'allocataires et « poids » des dossiers

Depuis la fin de l'année 2008, le nombre d'allocataires a augmenté de +4,1 %, soit 1,0 % par an, en moyenne (+19 631 allocataires par an) (cf. **figure 3**). Cet accroissement annuel du nombre moyen d'allocataires varie de +0,4 % sur Paris à +1,4 % en Seine-Saint-Denis et +1,5 % en Seine-et-Marne.

**Figure 3. Evolution du nombre d'allocataires entre fin 2008 et fin 2012**



Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2008, 2009, 2010, 2011 et 2012.  
Lecture : Le nombre d'allocataires augmente en Seine-et-Marne de (+6,0 %) entre fin 2008 et fin 2012.

1,44 : c'est le « poids »<sup>(7)</sup> moyen d'un dossier allocataire de l'ensemble des Caf d'Ile-de-France, au 31 décembre 2012. Il s'appuie sur le degré de complexité des prestations versées aux allocataires. En effet, les prestations liées à la monoparentalité, au handicap ou à la précarité nécessitent des traitements plus complexes. Celui-ci oscille de 1,25 pour la Caf des Yvelines à 1,69 pour la Caf de Seine-Saint-Denis. A Paris, ce poids moyen atteint 1,51 illustrant les spécificités de la population parisienne.

Le « poids » moyen des dossiers allocataires franciliens s'est accru de +6,4 % sur la COG 2008-2012 (+7,5 % pour la France métropolitaine). Les taux d'accroissement départementaux de ce « poids » moyen des dossiers allocataires s'étagent de +4,2% à Paris à +7,9 % en Seine-Saint-Denis et +8,9 % en Seine-et-Marne.

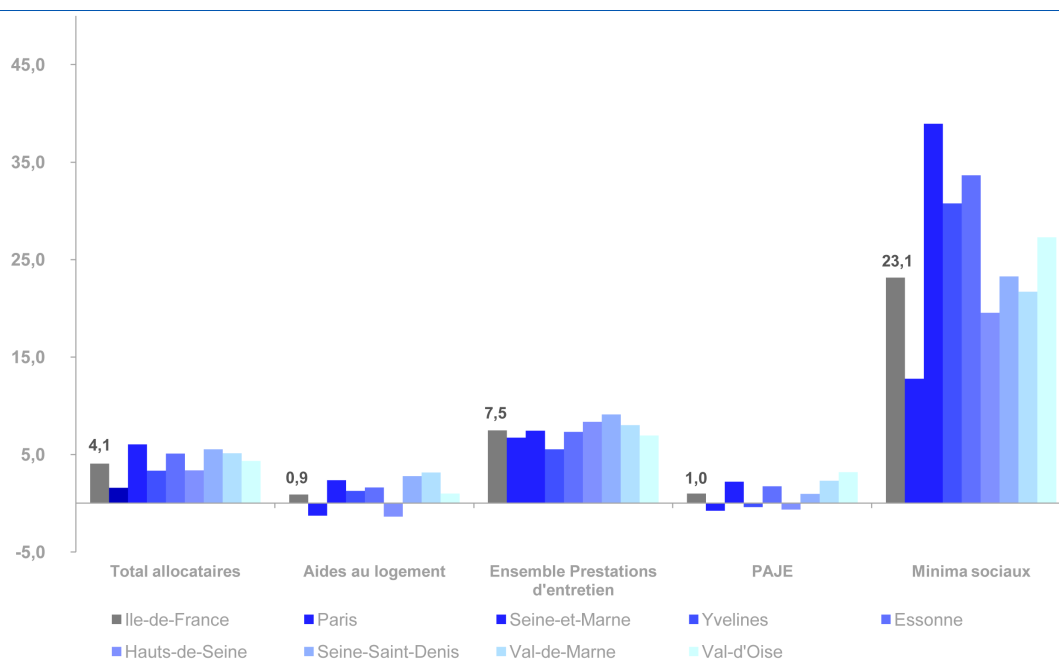
#### ■ Causes des évolutions : les prestations perçues

En Ile-de-France, l'évolution du nombre de foyers allocataires entre 2008 et 2012 est de +4,1 %.

Elle n'est pas homogène sur l'ensemble du territoire francilien s'échelonnant de + 1,6 % à Paris à +5,5 % en Seine-Saint-Denis et +6,0 % en Seine-et-Marne (cf. figure 4).

Parmi l'ensemble des allocataires, 972 687 allocataires perçoivent une aide au logement, soit un peu moins de la moitié (48,3 %). Leur effectif est quasiment stable (+0,9 %) entre les deux dates. En Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne, l'augmentation de l'effectif de ces allocataires est de l'ordre de +3 % alors que l'évolution du nombre des bénéficiaires d'aides au logement est négative à

Figure 4. Evolution du nombre d'allocataires entre fin 2008 et fin 2012 selon le type de prestations perçues



Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2008 et 2012.

Lecture : En Ile-de-France, le nombre de bénéficiaires de minima sociaux a augmenté de +23,1 %.

En 2012, 1 062 846 allocataires perçoivent une prestation d'entretien : allocations familiales (Af), complément familial (Cf), allocation de soutien familial (Asf), allocation de rentrée scolaire (Ars), allocation d'éducation de l'enfant handicapé (Aeeh) et allocation journalière de présence parentale (Ajpp), soit plus d'un allocataire francilien sur 2 (52,8 %). Le nombre de bénéficiaires a augmenté de +7,5 % sur la COG 2008-2012.

Paris (-1,3 %) et dans les Hauts-de-Seine (-1,4 %). En Ile-de-France, 417 701 allocataires perçoivent un minimum social soit 1 allocataire sur 5. Sur la période de la COG, le nombre de bénéficiaires a sensiblement augmenté (+23,1 %). Il a augmenté deux fois moins rapidement à Paris (+12,8 %) alors que 3 départements franciliens dépassent les +30 % d'augmentation du nombre de bénéficiaires de minima sociaux : la Seine-et-Marne (+38,9 %), l'Essonne (+33,6 %) et les Yvelines (+30,7 %).

(7) On attribue un « poids » :

- de 2,88 à un dossier constitué d'au moins une prestation liée à la « monoparentalité », au « handicap » ou à la « précarité » ;
- de 1,15 à un dossier constitué d'au moins une aide au logement ;
- de 0,64 à un dossier sans les précédentes prestations (bénéficiaires de prestations d'entretien ...).



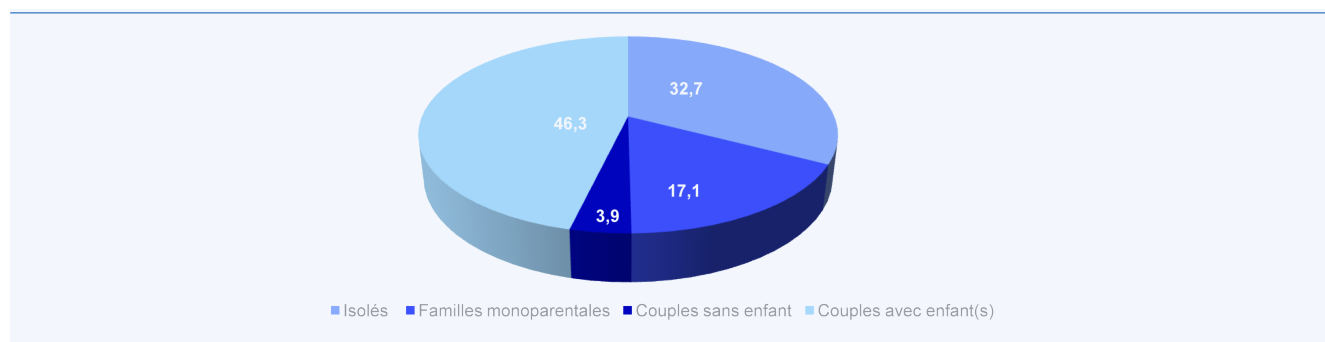
## Thème 3 : Structures familiales et parentalité

### ■ Situation familiale et âge des enfants

Au 31 décembre 2012, les familles (couples avec enfant(s) et familles monoparentales) représentent 63,4 % des allocataires d'Ile-de-France (cf. figure 5). Un tiers des allocataires (32,7 %) vit seul sans enfant et 3,9 % des allocataires vivent en couple sans enfant.

familles franciliennes. Au niveau communal, cette proportion est forte (35 % et plus) dans les zones urbaines, à l'est de Paris : 20ème arrondissement (36,3 %), 18ème arrondissement (35,0 %) mais aussi à l'est de la petite couronne, en Seine-Saint-Denis : L'Ile-Saint-Denis (41,9 %), Stains (39,2 %), Saint-Ouen (38,1 %), Saint-Denis (37,2 %), Bobigny (35,8 %) ; dans le Val-de-Marne : Bonneuil-sur-

Figure 5. Répartition des allocataires selon la structure familiale en Ile-de-France



Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2012.

Lecture : En Ile-de-France, 46,3 % des allocataires sont des couples avec enfant(s).

Certains départements franciliens se distinguent par des proportions plus importantes : de personnes isolées (Paris 52,2 %), de familles monoparentales (Seine-Saint-Denis 20,5 %) ou de couples avec enfant(s) (Seine-et-Marne, Yvelines et Essonne autour de 55 % et plus) (cf. tableau 7).

Parmi les 1 277 219 familles allocataires, plus d'1 sur 4 est monoparentale (27,0 %).

Ces familles monoparentales allocataires sont surreprésentées par rapport à la population d'Ile-de-France, où elles ne représentent que 16,9 % des

Marne (37,7 %), Gentilly (37,0 %), Orly (35,5 %) (cf. carte 4). Cette proportion importante de familles monoparentales se retrouve aussi en Seine-et-Marne : Coulommiers (39,6 %), Provins (39,3 %), Meaux (38,6 %), Melun (35,7 %), en Essonne : Corbeil-Essonnes (36,1 %) et dans les Hauts-de-Seine : Bagneux (35,5 %).

Parmi les familles allocataires d'Ile-de-France, plus d'1 sur 4 (25,7 %) est une famille nombreuse (3 enfants et plus). Cette proportion varie de 23,3 % à Paris à 29,3 % en Seine-Saint-Denis.

Tableau 7. Répartition des allocataires selon la structure familiale par département

	Ile-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise
<b>Nombre total d'allocataires</b>	<b>2 014 487</b>	<b>401 406</b>	<b>212 834</b>	<b>210 138</b>	<b>193 247</b>	<b>257 529</b>	<b>310 825</b>	<b>230 541</b>	<b>197 967</b>
Isolés (%)	32,7	52,2	22,7	23,2	24,1	32,2	31,9	32,5	24,0
Couples sans enfant (%)	3,9	4,6	3,3	2,9	3,0	3,7	5,1	4,0	3,7
Familles monoparentales (%)	17,1	12,9	18,3	15,6	18,4	16,2	20,5	18,7	19,0
Couples avec enfant(s) (%)	46,3	30,3	55,6	58,3	54,5	47,9	42,5	44,8	53,4

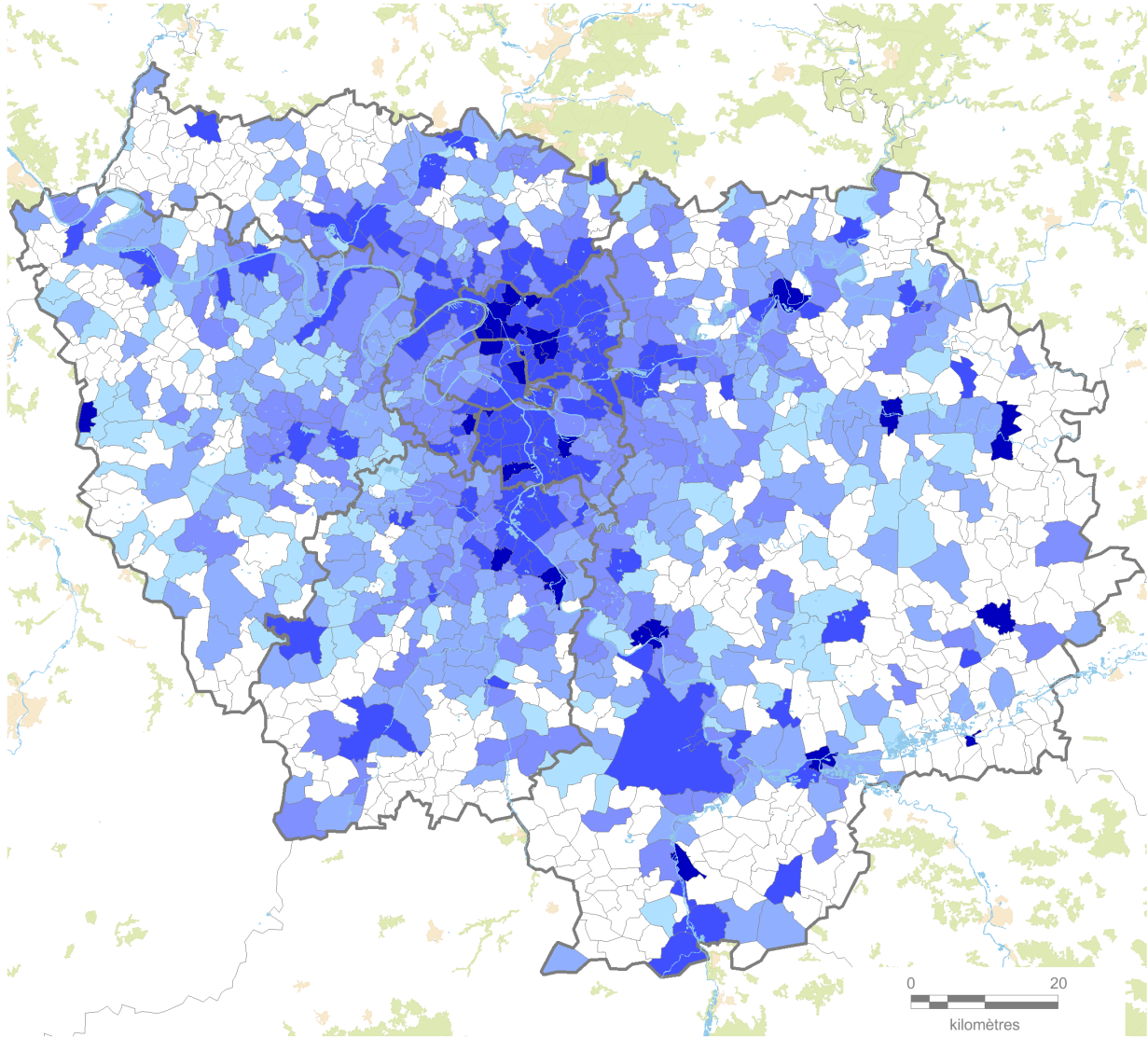
Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2012.

Lecture : En Ile-de-France, 32,7 % des allocataires sont des personnes isolées.

Carte 4

Part des familles monoparentales parmi les familles allocataires en Île-de-France

Moyenne régionale : 27,0%



Part des familles monoparentales au 31.12.2012

	35,0% et plus	(28)
	27,0% à moins de 35,0%	(141)
	20% à moins de 27%	(237)
	13,5% à moins de 20%	(266)
	Moins de 13,5%	(126)
	Commune avec un nombre d'allocataires < à 100 et/ou un nombre de familles monoparentales < à 5	

Limites territoriales

- Départements
- Bois et forêts
- Bâti
- Hydrographie

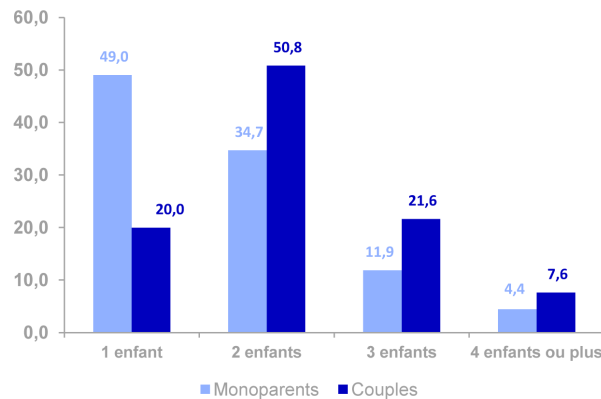
©Ctrad - Janvier 2014

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Bca 2012

Les familles allocataires nombreuses sont sur-représentées parmi les couples avec enfant(s) (29,2 %) (cf. figure 6). Parmi les familles monoparentales allocataires, près de la moitié n'a qu'un

Leur structure par âge est relativement proche dans l'ensemble des 8 départements franciliens. Un tiers des enfants allocataires a moins de 6 ans.

Figure 6. Répartition des familles allocataires selon la taille et la situation familiale



Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2012.

Lecture : En Ile-de-France, 20 % des couples avec enfant(s) n'en ont qu'un seul.

seul enfant à charge (49 %). Au niveau départemental, les proportions de familles nombreuses sont proches de la moyenne régionale à l'exception de la Seine-Saint-Denis qui enregistre respectivement un taux de 34,2 % pour les couples avec enfant(s) et de 19,3 % pour les monoparents.

L'Ile-de-France compte 2 648 898 enfants d'allocataires au 31 décembre 2012 (cf. tableau 8).

Tableau 8. Répartition des enfants allocataires par âge

Age	Nombre d'enfants allocataires	En %
0-2 ans	464 925	17,6
3-5 ans	427 108	16,1
6-11 ans	829 348	31,3
12-15 ans	489 986	18,5
16-17 ans	207 193	7,8
18-19 ans	169 256	6,4
20-24 ans	61 082	2,3
Total	2 648 898	100

Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2012.

Lecture : En Ile-de-France, 8,7 % des enfants d'allocataires ont 18 ans ou plus.

#### ■ Comment ont évolué les structures familiales ?

Le nombre d'allocataires a augmenté de +4,1 % en Ile-de-France passant de 1 935 875 fin 2008 à 2 014 487 fin 2012. Cette augmentation du nombre total d'allocataires s'étage de +1,6 % à Paris à +6,0 % en Seine-et-Marne (cf. tableau 9).

Le nombre de familles monoparentales et de personnes isolées a plus fortement augmenté au cours de la période, respectivement +7,5 % et +9,3 %, alors que celui des couples sans enfant a chuté de -10,4 %. Le nombre de couples avec enfant(s) est relativement stable.

La Seine-et-Marne et l'Essonne sont les deux départements franciliens qui enregistrent une hausse supérieure à 10 % du nombre de familles monoparentales (respectivement +12,0 % et +10,7 %). Ce sont également ces deux départements qui connaissent la plus forte progression du nombre de personnes isolées (respectivement +15,7 % et +13,1 %) avec la Seine-Saint-Denis (+13,0 %).

A Paris, le nombre de couples sans enfant diminue de plus de 6 points par rapport à la moyenne régionale (-16,4 %).

Tableau 9. Evolution du nombre d'allocataires selon la structure familiale entre 2008 et 2012 (en %)

	Ile-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise
Evolution du nombre total d'allocataires	4,1	1,6	6,0	3,3	5,1	3,4	5,5	5,1	4,4
Isolés	9,3	4,5	15,7	11,9	13,1	7,0	13,0	11,9	12,1
Couples sans enfant	-10,4	-16,4	-1,5	-14,0	-5,3	-11,6	-8,5	-6,0	-10,2
Familles monoparentales	7,5	3,1	12,0	8,1	10,7	4,3	8,2	6,5	9,6
Couples avec enfant(s)	0,8	-0,6	1,3	0,1	0,8	2,1	1,1	1,3	0,6

Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2008 et 2012.

Lecture : En Ile-de-France, le nombre de couples sans enfant a chuté de -10,4 %.

## Thème 4.a : Les indicateurs de pauvreté

### ■ La pauvreté en Ile-de-France en 2010

En 2010, le taux de pauvreté **(8)** en Ile-de-France est de 13,3 %, inférieur de 0,8 point au taux de pauvreté métropolitain (14,1 %) (**cf. tableau 10**). La région possède la spécificité d'avoir les deux départements qui ont le taux de pauvreté le plus bas (Les Yvelines : 8,0 %) et le taux de pauvreté le plus élevé (la Seine-Saint-Denis : 24,1 %), traduisant ainsi les disparités importantes au sein de la région.

L'Ile-de-France présente donc une certaine hétérogénéité pour le taux de pauvreté variant de plus de 16 points.

de 9 150 euros par UC (soit 762,5 euros par mois), est inférieur de 191,5 euros au seuil de pauvreté établi par l'Insee en 2010 à 964 euros par an et par unité de consommation, soit plus de 20 %, traduit par l'intensité de la pauvreté **(9)**. Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population et est calculé par rapport à la médiane des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) sont fixés à 60 % du niveau de vie médian.

Entre 2008 et 2010, le taux de pauvreté en Ile-de-France s'est accru de 1,2 point, soit une augmen-

Tableau 10. Indicateurs de pauvreté en Ile-de-France par département

	Ile-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise
Taux de pauvreté (60 %)	13,3	14,4	10,1	8	10,1	10,6	24,1	13,7	13,9
Intensité de la pauvreté	20,9	24,1	18,6	18,4	18,7	20,7	21,5	20,4	20,0
Niveau de vie annuel médian des personnes sous le seuil de pauvreté (en €)	9 150	8 775	9 416	9 435	9 402	9 174	9 079	9 200	9 252

Source : Insee, revenus Disponibles Localisés 2010.

Champ : Ménages fiscaux (hors ménages en logement collectif et sans abri dont le revenu déclaré est positif ou nul).

Lecture : En 2010, le niveau de vie annuel médian des personnes sous le seuil de pauvreté est de 9 150 euros en Ile-de-France.

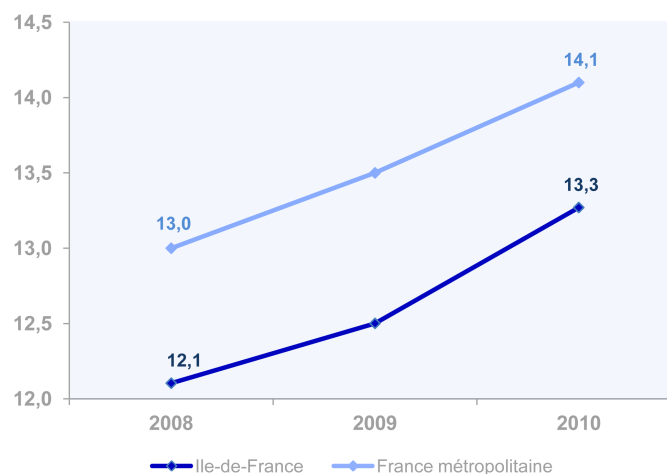
Paris affiche un taux de pauvreté relativement élevé (14,4 %), supérieur de 1,1 point à la moyenne francilienne.

En Ile-de-France, le niveau de vie annuel médian

est inférieur de 191,5 euros au seuil de pauvreté établi par l'Insee en 2010 à 964 euros par an et par unité de consommation, soit plus de 20 %, traduit par l'intensité de la pauvreté **(9)**. Le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population et est calculé par rapport à la médiane des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) sont fixés à 60 % du niveau de vie médian.

tation du même ordre qu'au niveau national (1,1 point) (**cf. figure 7**). La Seine-Saint-Denis est le département francilien enregistrant la plus forte augmentation avec +2,6 points.

Figure 7. Evolution du taux de pauvreté de 2008 à 2010



Source : Insee, revenus Disponibles Localisés 2008, 2009 et 2010.

Lecture : Entre 2008 et 2010, le taux de pauvreté s'est accru de 1,1 point en France métropolitaine.

**(8)** L'Insee calcule un seuil et un taux de pauvreté en considérant comme population de référence l'ensemble des personnes vivant en France et prend en compte les revenus après impôts en incluant les revenus patrimoniaux et les prestations sociales. Pour le calcul des unités de consommation, c'est l'échelle d'équivalence de l'OCDE qui est appliquée : 1 pour la personne de référence, 0,5 pour le conjoint ou enfant de 14 ans ou plus, 0,3 pour l'enfant de moins de 14 ans.

**(9)** L'écart relatif entre le revenu médian par unité de consommation et le seuil de pauvreté permet de mesurer l'intensité de la pauvreté. Plus le revenu médian est faible et s'écarte du seuil, plus l'intensité de la pauvreté est élevée.

L'intensité de la pauvreté s'est accentuée de 0,3 point entre 2008 et 2010 en Ile-de-France, soit à un rythme analogue à celui de la France métropolitaine (0,4 point). Paris et le Val-d'Oise sont les 2 départements franciliens ayant la plus forte augmentation de l'intensité de pauvreté avec respectivement 0,5 et 0,6 point.

### ■ Qui sont les populations pauvres ?

Plus d'un francilien sur deux (51,4 %) en situation de pauvreté est âgé de moins de 30 ans

Marne (40,1 %), en Seine-Saint-Denis (40,6 %), en Essonne et dans le Val-d'Oise (41,1 %), à l'inverse de Paris où ils sont en dessous de 30 % (28,8 %). *A contrario*, 54,6 % des personnes en situation de pauvreté ont 30 ans ou plus dans la capitale contre 48,6 % pour l'Ile-de-France.

La répartition par structure familiale de la population pauvre reflète les effets de structure de la population francilienne. Les couples avec enfant(s) constituent le type de famille le plus important parmi les populations en situation de pauvreté

**Tableau 11. Répartition par âge de la population pauvre par département (en %)**

	Moins de 20 ans	20 à 24 ans	25 à 29 ans	30 à 64 ans	65 ans et plus
<b>Paris</b>	28,8	8,2	8,4	46,5	8,1
<b>Seine-et-Marne</b>	40,1	8,0	6,1	39,6	6,2
<b>Yvelines</b>	38,5	8,1	6,1	40,6	6,7
<b>Essonne</b>	41,1	7,7	6,2	39,4	5,6
<b>Hauts-de-Seine</b>	33,9	7,8	6,6	43,5	8,2
<b>Seine-Saint-Denis</b>	40,6	7,0	6,0	41,1	5,3
<b>Val-de-Marne</b>	37,3	8,1	6,7	41,7	6,3
<b>Val-d'Oise</b>	41,1	7,4	5,8	40,2	5,5
<b>Ile-de-France</b>	<b>37,0</b>	<b>7,7</b>	<b>6,6</b>	<b>42,1</b>	<b>6,5</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>33,9</b>	<b>7,4</b>	<b>5,8</b>	<b>41,5</b>	<b>11,3</b>

Source : Insee, revenus Disponibles Localisés 2010.

Lecture : En Ile-de-France, 44,7 % des personnes en situation de pauvreté ont moins de 25 ans.

et 37 % sont âgés de moins de 20 ans (**cf. tableau 11**). Ces jeunes de moins de 20 ans sont davantage touchés par la pauvreté en Seine-et-

s'éteignant de 30,9 % à Paris à 47,6% en Seine-et-Marne (**cf. tableau 12**).

**Tableau 12. Répartition de la population pauvre selon la structure familiale par département (en %)**

	Familles monoparentales	Couples sans enfant	Couples avec enfants	Ménages complexes (10)	Personnes seules ou isolées
<b>Paris</b>	16,2	8,8	30,9	21,1	23,0
<b>Seine-et-Marne</b>	22,1	6,7	47,6	12,1	11,5
<b>Yvelines</b>	20,2	7,0	46,9	13,9	12,0
<b>Essonne</b>	21,1	6,3	46,6	15,6	10,3
<b>Hauts-de-Seine</b>	19,8	8,6	41,6	14,7	15,3
<b>Seine-Saint-Denis</b>	17,5	6,3	46,7	21,9	7,6
<b>Val-de-Marne</b>	19,6	7,0	43,2	18,4	11,8
<b>Val-d'Oise</b>	17,8	5,6	46,6	22,2	7,7
<b>France métropolitaine</b>	<b>21,3</b>	<b>10,5</b>	<b>41,9</b>	<b>7,9</b>	<b>18,4</b>

Source : Insee, revenus Disponibles Localisés 2010.

Au niveau de la région Ile-de-France, la donnée n'est pas disponible.

Lecture : 23,0 % des parisiens en situation de pauvreté sont des personnes seules ou isolées.

(10) D'après l'Insee, ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc) peut être très variable entre les personnes ; il comporte notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation, mais il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages.

## Thème 4.b : La précarité des allocataires

■ Les prestations liées à la solidarité et à l'insertion

### Le Revenu de solidarité active (Rsa)

À la fin de l'année 2012, environ 362 300 foyers allocataires perçoivent le Rsa (droit commun et jeunes), soit 1/5 des foyers allocataires. Ils représentent 11,9 % des allocataires dans les Yvelines et 27,9 % en Seine-Saint-Denis.

perçoivent la partie activité seul (environ 71 500 foyers) (cf. tableau 13).

Globalement, le Rsa majoré est versé à environ 39 400 personnes ayant la charge d'un enfant né ou à naître et se retrouvant en situation d'isolement (soit plus de 10 % de l'ensemble des bénéficiaires du Rsa) et le Rsa jeunes à 750 personnes. En tenant compte de l'ensemble des membres des foyers allocataires (allocataires, conjoint et enfant(s) à charge de moins de 25 ans), ce sont

Tableau 13. Répartition des foyers bénéficiaires du Rsa selon les composantes et par département

	Ile-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise
<b>Nombre de bénéficiaires du RSA</b>	<b>362 306</b>	<b>76 230</b>	<b>31 700</b>	<b>25 056</b>	<b>27 563</b>	<b>36 701</b>	<b>86 714</b>	<b>43 978</b>	<b>34 364</b>
<b>Foyers bénéficiaires du RSA socle seul (%)</b>									
avec majoration isolement	8,0	4,7	11,0	8,1	10,2	6,6	8,9	8,1	10,0
sans majoration isolement	61,7	64,7	55,2	58,3	56,5	59,9	64,6	64,2	59,2
<b>Foyers bénéficiaires du RSA socle et activité (%)</b>									
avec majoration isolement	1,0	0,8	1,4	1,3	1,5	1,0	0,9	0,9	1,2
sans majoration isolement	9,5	11,5	9,2	8,9	10,0	10,5	8,1	8,7	9,1
<b>Foyers bénéficiaires du RSA activité seul (%)</b>									
avec majoration isolement	1,8	1,3	2,7	2,7	2,3	1,9	1,5	1,7	2,3
sans majoration isolement	17,9	17,0	20,5	20,7	19,5	20,2	16,1	16,5	18,2

Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2012.

Lecture : En Ile-de-France, la proportion de foyers bénéficiaires du Rsa activité seul atteint 19,7 %.

En moyenne, un peu plus de 8 allocataires du Rsa sur 10 perçoivent la partie « socle » (environ 290 800 foyers) contre 2 bénéficiaires sur 10 qui

environ 739 000 franciliens qui sont couverts par le Rsa, soit 6,3 % de la population francilienne.

Tableau 14. Evolution du nombre de bénéficiaires du Rsa entre 2009 et 2012 par département

Nombre de bénéficiaires du Rsa	2009	2010	2011	2012	Evolution 2009/2012 (%)
<b>Paris</b>	72 934	74 913	74 952	76 230	4,5
<b>Seine-et-Marne</b>	25 385	27 830	29 319	31 700	24,9
<b>Yvelines</b>	21 483	23 388	23 660	25 056	16,6
<b>Essonne</b>	23 157	24 567	25 544	27 563	19,0
<b>Hauts-de-Seine</b>	35 613	35 601	35 503	36 701	3,1
<b>Seine-Saint-Denis</b>	74 599	78 131	81 000	86 714	16,2
<b>Val-de-Marne</b>	38 894	40 997	42 312	43 978	13,1
<b>Val-d'Oise</b>	28 206	31 262	32 462	34 364	21,8
<b>Ile-de-France</b>	320 271	336 689	344 752	362 306	13,1
<b>France métropolitaine</b>	1 697 357	1 797 712	1 834 756	1 930 353	13,7

Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2009, 2010, 2011 et 2012.

Lecture : En Essonne, le nombre de bénéficiaires du Rsa a augmenté de +19,0 %.

La proportion des allocataires bénéficiaires du Rsa rapportée à la population allocataire de référence (1 757 648) atteint 20,6% en Ile-de-France. Au niveau communal, les parts d'allocataires bénéficiaires du Rsa les plus importantes (proportion supérieure à 30 %) se concentrent en Seine-Saint-Denis : Aubervilliers (40,1 %), Clichy-sous-Bois (38,7 %), la Courneuve (37,6 %), Stains (36,2 %) (cf. **carte 5**). Sont également concernées par cette forte proportion Montereau-Fault-Yonne (35,5 %) pour la Seine-et-Marne, le 18<sup>ème</sup> arrondissement (31,7 %) pour Paris, Garges-lès-Gonesse (30,1 %) pour le Val-d'Oise, Grigny (30,1 %) pour l'Essonne et Mantes-la-Jolie (30,0 %) pour les Yvelines.

En Ile-de-France, le nombre de bénéficiaires du Rsa a augmenté de +13,1 % depuis sa création en 2009 (+13,7 % sur l'ensemble de la France métropolitaine) (cf. **tableau 14**). A l'échelle dé-

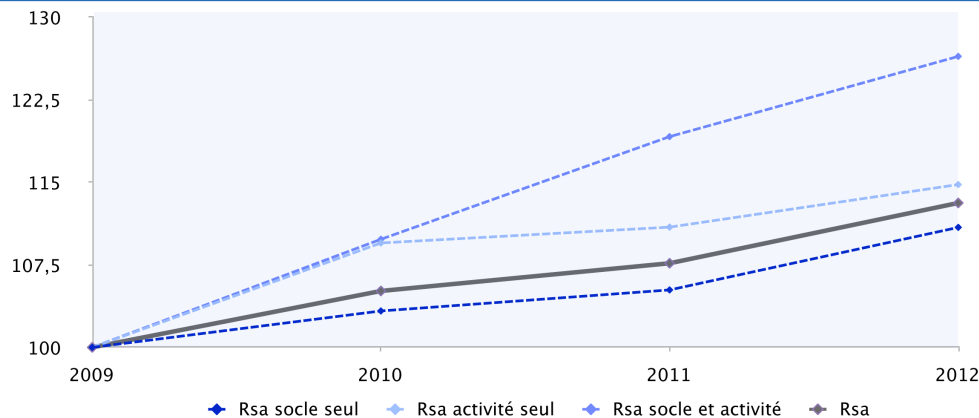
## L'Allocation aux adultes handicapés (Aah)

En 2012, l'Aah est versée à 127 000 adultes de plus de 20 ans en Ile-de-France. Le rapport entre ces bénéficiaires et le nombre de foyers allocataires âgés de 20 à 60 ans est de 7,9 % et celui de ce même nombre de bénéficiaires et la population francilienne âgée entre 20 et 60 ans est de 1,9 %. Par ailleurs, le nombre de personnes couvertes par cette prestation est de 192 305, il représente moins de 3 % de l'ensemble de la population francilienne âgée entre 20 et 60 ans.

Le nombre des bénéficiaires de l'Aah ainsi que celui des personnes couvertes ont augmenté de +13 % depuis 2009 (cf. **tableau 15**). Ces hausses sont deux fois plus importantes dans le département de l'Essonne.

Ces augmentations trouvent une explication dans l'évolution de la prise en compte du handicap fon-

**Figure 8. Evolution du nombre de bénéficiaires du Rsa selon la composante en Ile-de-France (indice 100 en 2009)**



Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2009, 2010, 2011 et 2012.

Lecture : En Ile-de-France, entre 2009 et 2012, le nombre de bénéficiaires du Rsa socle seul a augmenté de +10,9 %.

partementale, le nombre de bénéficiaires de ce minimum social a augmenté de plus de 20 % en Seine-et-Marne (+24,9 %) et dans le Val-d'Oise (+21,8 %) contre seulement +4,5 % à Paris et +3,1 % dans les Hauts-de-Seine.

Entre 2009 et 2012, ce sont les effectifs de bénéficiaires du Rsa socle et activité qui ont le plus augmenté durant cette période (+ 26 ,4 %) en Ile-de-France (cf. **figure 8**). Cette augmentation atteint +37,8 % dans le Val-d'Oise et +35,4 % dans les

dée sur un critère « d'employabilité », critère qui inclut des éléments comme l'incapacité et la déficience, l'âge, la formation scolaire et professionnelle, les parcours professionnels mais aussi des critères liés au marché du travail, à l'environnement et à l'accessibilité des transports.

## La notion de « minima sociaux »

Au 31 décembre 2012, en Ile-de-France, on dénombre 417 701 bénéficiaires de minima sociaux au

**Tableau 15. Evolution du nombre de bénéficiaires et de personnes couvertes par l'Aah par département**

Evolution 2009/2012	Ile-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	France métropolitaine
- du nombre de bénéficiaires de l'Aah (%)	+13,2	+10,6	+12,5	+14,3	+26,9	+15,8	+9,6	+14,2	+7,5	+13,3
- du nombre de personnes couvertes par l'Aah (%)	+12,8	+10,4	+10,2	+14,9	+31,9	+15,4	+9,4	+13,7	+4,2	+12,6

Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2009 et 2012.

Lecture : En Essonne, le nombre de bénéficiaires de l'Aah a augmenté de +26,9 % entre 2009 et 2012.

Yvelines. Le nombre de bénéficiaires du Rsa socle seul augmente en moyenne de +10,9 % s'étageant de +0,1 % à Paris à +23,5 % en Seine-et-Marne.

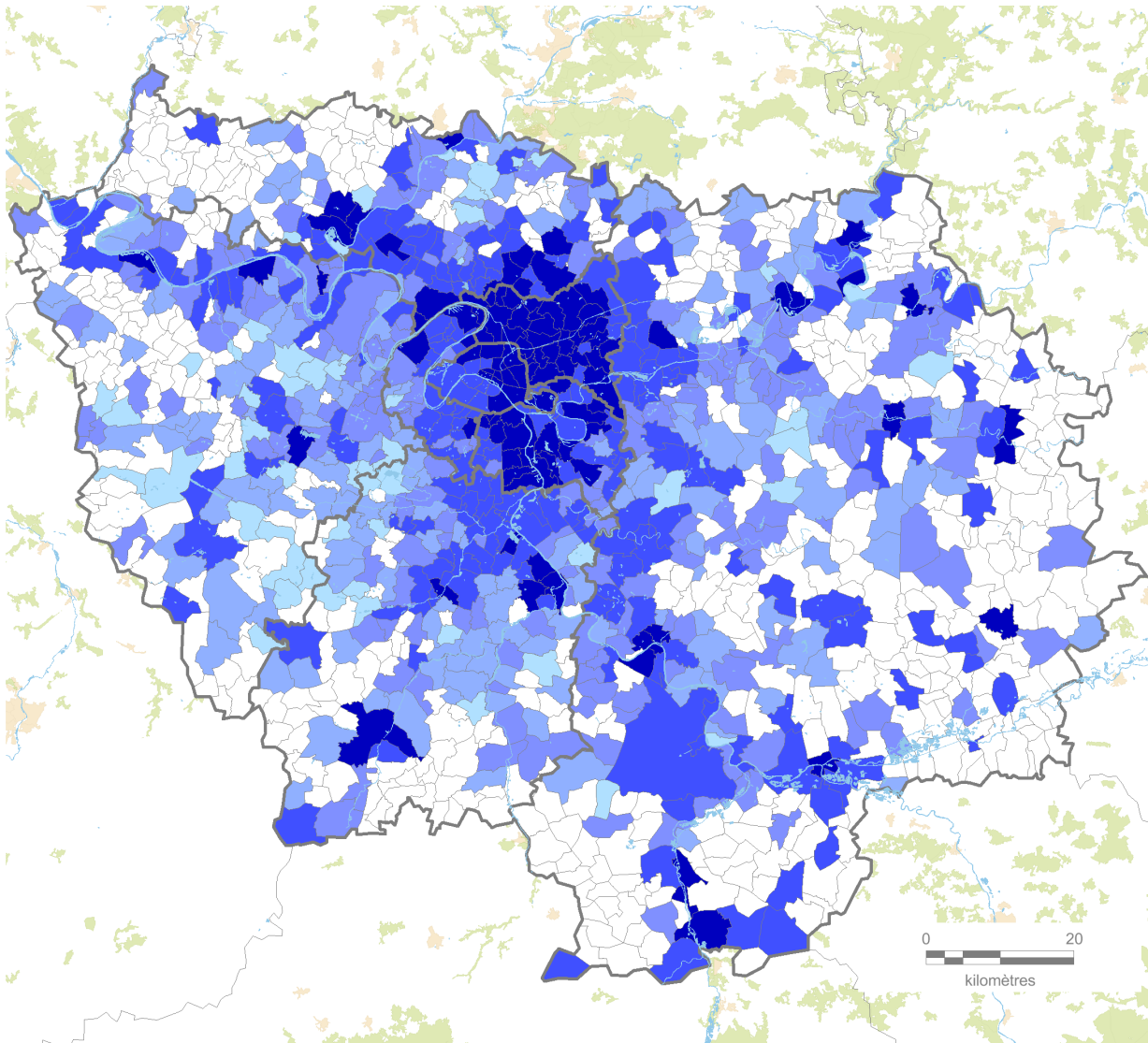
sein de la population allocataire (cf. **tableau 16**). Sont considérés comme bénéficiaires de minima sociaux les bénéficiaires du Rsa (socle seul ou



Carte 5

Part des allocataires de référence bénéficiaires du Rsa en Île-de-France en 2012

Moyenne régionale : 20,6 %



Part des allocataires de référence bénéficiaires du Rsa

	De 20,6% à 50%	(109)
	De 12% à moins de 20,6%	(244)
	De 8% à moins de 12%	(211)
	De 5% à moins de 8%	(168)
	Moins de 5%	(56)
	Commune avec un nombre d'allocataires < à 100 et/ou un nombre d'allocataires du Rsa < à 5	

Limites territoriales

- Départements
- Bois et forêts
- Bâties
- Hydrographie

©Ctrad - Janvier 2014

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Bca 2012



**Tableau 16. Nombre de bénéficiaires de minima sociaux et part au sein de la population allocataire par département**

	Ile-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise
Bénéficiaires de minima sociaux	417 701	88 885	37 784	30 928	33 932	45 076	91 939	50 660	38 497
Part au sein de la population allocataire (%)	20,7	22,1	17,8	14,7	17,6	17,5	29,6	22,0	19,4

Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2012.

Lecture : Dans les Yvelines, la part des allocataires bénéficiaires de minima sociaux est de 14,7 %.

socle et activité) et les bénéficiaires de l'Aah (les allocataires percevant les 2 prestations n'étant comptabilisés qu'une seule fois).

La part des allocataires percevant un des minima sociaux est de 20,7 % à l'échelle régionale. Elle est plus élevée en Seine-Saint-Denis où elle atteint 29,6 %. Cette proportion est inférieure d'1,2 point à celle observée en France métropolitaine.

- [Les allocataires à bas revenus, les enfants vivant dans un foyer à « bas revenus » et la dépendance aux prestations Caf](#)

### Les allocataires à bas revenus

La définition du taux de bas revenus comporte des limites et diffère de celle du taux de pauvreté mesuré par l'Insee. Les Caf utilisent la notion de bas revenus(11) et calculent un seuil et un taux de bas revenus en se limitant au champ des allocataires dits de référence (1 762 542 fin 2012), c'est-à-dire aux personnes percevant des prestations, âgées de moins de 65 ans et non agriculteurs et aux seuls étudiants avec enfant(s) percevant une prestation sociale ou familiale.

En 2012, le seuil de bas revenus calculé sur le champ des données Caf à partir de l'Enquête Revenus Fiscaux et Sociaux (ERFS) est de 1 001 euros mensuels par unité de consommation.

En Ile-de-France, en 2012, 1 586 507 personnes vivent dans un foyer à bas revenus soit 15,3 % de la population (1,1 point en dessous de la moyenne en France métropolitaine) (cf. [tableau 17](#)). Ce taux est en dessous de 10 % dans les Yvelines (9,8 %) mais au-dessus de 25 % en Seine-Saint-Denis (27,5 %).

Parmi les 668 299 foyers allocataires à bas revenus (cf. [tableau 18](#)) 43,7 % sont des personnes seules, 4,4 % sont des couples sans enfant, 24,8 % sont des couples avec enfant(s) et 27,2 % sont des familles monoparentales. Ces dernières constituent un peu plus de la moitié (52 %) des familles allocataires à bas revenus.

La part des couples avec enfant(s) se trouvant en situation de pauvreté est relativement faible (24,7 %) par rapport à leur poids dans l'ensemble des foyers allocataires de référence (52,1 %). A l'inverse, les familles monoparentales et les personnes seules sont surreprésentées parmi les foyers allocataires pauvres.

Au niveau régional, la part des familles allocataires à bas revenus au sein des familles allocataires franciliennes atteint 27,5 %. En Seine-Saint-Denis, ces familles sont surreprésentées atteignant 43,6 % (soit 1,6 fois la moyenne régionale). Elles le sont aussi, mais dans une moindre mesure dans le Val-d'Oise (29,1 %), dans le Val-de-Marne (28,9 %) et à Paris (28,5 %). *A contrario*, elles sont sous-représentées dans les Yvelines (17,5 %).

Les communes qui affichent les taux les plus élevés (plus de 50 %) sont principalement séquano-dyonisiennes : Clichy-sous-Bois (61,3 %), La Courneuve (58,2 %), Aubervilliers (58,1 %), Stains (54,4 %), L'Île-Saint-Denis (53,1 %), Bobigny (52,3 %), Pierrefitte-sur-Seine (51,3 %), Villetaneuse (51,1 %). Grigny (57,9 %) pour l'Essonne, Montereau-Fault-Yonne (54,9 %) et Provins (50,0 %) pour la Seine-et-Marne, Garges-Lès-Gonesse (54,5 %) et Villiers-le-Bel (50,2 %) pour le Val-d'Oise sont aussi dans cette situation (cf. [carte 6](#)).

**Tableau 17. Allocataires à bas revenus et population couverte par département**

	Ile-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	France métropolitaine
Allocataires à bas revenus	668 299	137 876	61 202	49 845	55 994	72 587	144 854	79 053	66 888	3 706 278
Population des foyers allocataires à bas revenus	1 586 507	261 690	155 959	120 370	143 418	160 277	376 570	187 603	180 620	8 584 646
En % de la population du territoire	15,3	13,5	13,2	9,8	13,5	11,7	27,5	16,1	17,3	16,4

Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2012 ; Insee ELP 2012 (hormis les 65 ans et plus et les agriculteurs).

Lecture : A Paris, 261 690 personnes vivent dans un foyer à bas revenus, soit 13,5 % de la population parisienne.

(11) Les Caf prennent en compte les revenus avant impôts des foyers allocataires sans prise en compte des revenus patrimoniaux, auxquels sont ajoutés les prestations familiales et sociales, et utilisent pour le calcul des unités de consommation, l'échelle d'équivalence de l'OCDE modifiée avec +0,2 unité de consommation si la famille est monoparentale.

Tableau 18. Structure familiale des allocataires à bas revenus par département et des allocataires de référence

Allocataires à bas revenus	Isolés	Couples sans enfants	Couples avec enfant(s)			Familles monoparentales		
			1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus	1 enfant	2 enfants	3 enfants ou plus
<b>Paris</b>	82 336	6 939	6 530	7 214	7 546	14 885	8 061	4 365
<b>Seine-et-Marne</b>	22 428	2 402	4 076	5 616	6 522	9 327	6 719	4 112
<b>Yvelines</b>	20 989	1 975	3 252	4 296	4 932	6 772	4 876	2 753
<b>Essonne</b>	20 879	2 040	3 734	5 326	6 337	8 057	6 057	3 564
<b>Hauts-de-Seine</b>	34 360	3 276	4 552	5 643	5 412	9 881	6 273	3 190
<b>Seine-Saint-Denis</b>	54 508	6 462	11 170	14 437	18 130	18 376	12 750	9 021
<b>Val-de-Marne</b>	33 905	3 300	5 122	6 877	7 384	10 889	7 433	4 143
<b>Val-d'Oise</b>	22 890	2 719	5 102	6 963	9 220	9 267	6 649	4 078
<b>Ile-de-France</b>	292 295	29 113	43 538	56 372	65 483	87 454	58 818	35 226
en %	43,7	4,4	6,5	8,4	9,8	13,1	8,8	5,3
<b>Allocataires de référence*</b>	449 006	52 528	180 489	468 487	269 128	342 904		
en %	25,5	3,0	10,2	26,6	15,3	19,5		

Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2012.

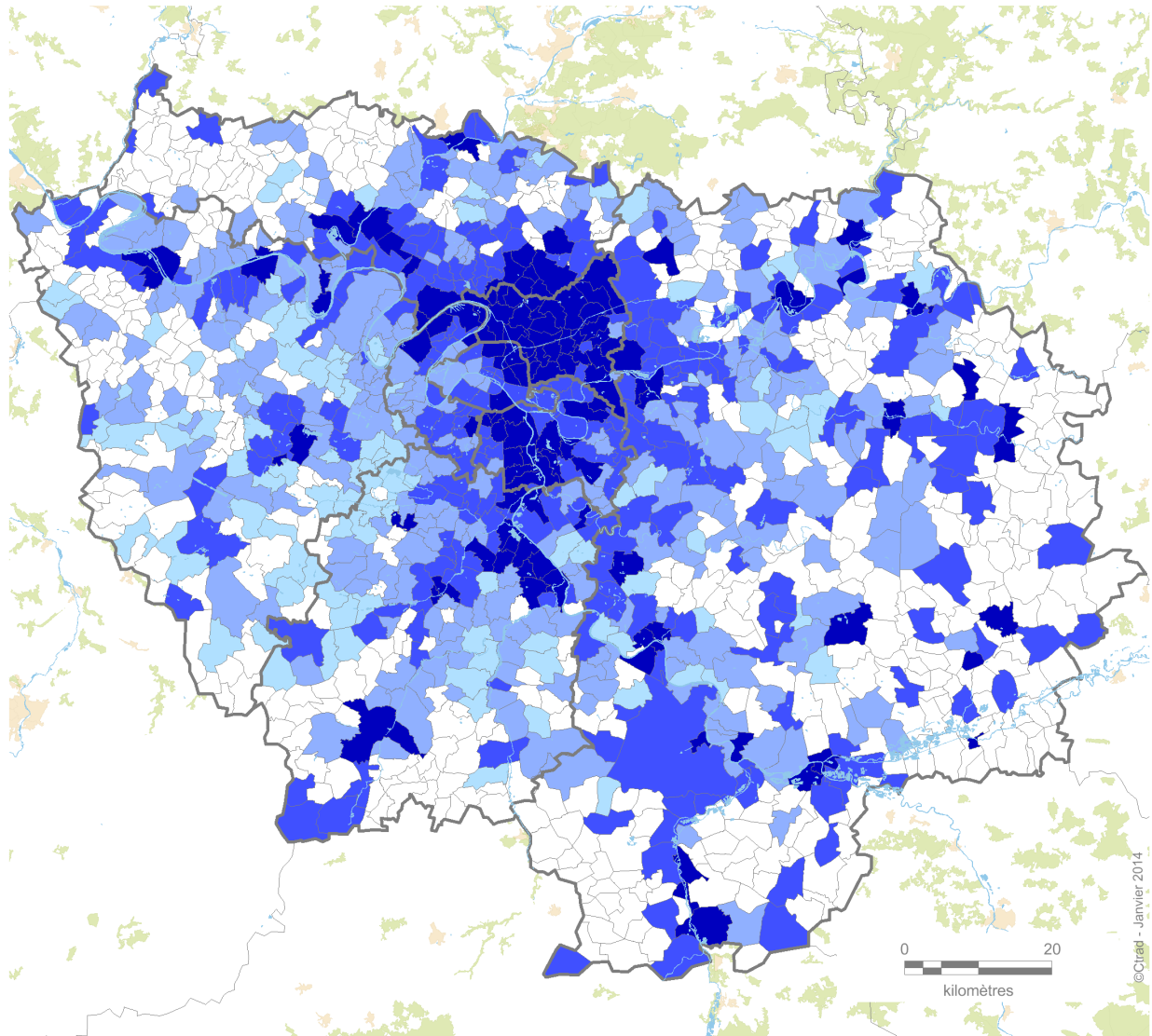
\* Il s'agit des 1 762 542 foyers allocataires de référence (hors allocataires ou son conjoint âgé de 65 ans et plus, hors agriculteurs et allocataires étudiants percevant uniquement une aide au logement).

Lecture : En Ile-de-France, 29 113 allocataires à bas revenus sont des couples sans enfant.

## Carte 6

Part des familles allocataires à bas revenus au sein des familles allocataires en Île-de-France en 2012

Moyenne régionale : 27,5%



Part des familles allocataires à bas-revenus au sein des familles allocataires

	27,5% et plus	(134)
	De 15% à moins de 27,5%	(271)
	De 8% à moins de 15%	(283)
	De 5% à moins de 8%	(104)
	Commune avec un nombre d'allocataires < à 100 et/ou un nombre de familles allocataires à bas revenus < à 5	

Limites territoriales

	Départements
	Bois et forêts
	Bâtis
	Hydrographie

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Bca 2012

## Les enfants des familles allocataires à bas revenus

En Ile-de-France, plus d'un quart (25,9 %) des jeunes allocataires de moins de 18 ans sont consi-

dérés à bas revenus (**cf. tableau 19**). Ils sont surreprésentés en Seine-Saint-Denis (42,2 %) et sous représentés dans les Yvelines (16,1 %). Cette proportion d'enfants vivant dans un foyer à bas revenus atteint presque 30 % parmi les 16-17 ans.

**Tableau 19. Nombre et part des enfants allocataires à bas revenus par tranche d'âge et par département**

	0 - 2 ans	3 - 5 ans	6 - 11 ans	12 - 15 ans	16 - 17 ans	Moins de 18 ans
<b>Paris</b>						
Enfants à bas revenus	14 970	14 570	26 629	16 739	8 312	81 220
En % des enfants allocataires	24,0	25,8	25,1	26,3	30,4	25,7
<b>Seine-et-Marne</b>						
Enfants à bas revenus	11 726	12 777	21 676	13 867	6 687	66 733
En % des enfants allocataires	21,3	24,8	20,9	22,0	25,6	22,3
<b>Yvelines</b>						
Enfants à bas revenus	8 943	9 328	15 955	9 851	5 003	49 080
En % des enfants allocataires	16,6	18,1	14,9	15,2	18,2	16,1
<b>Essonne</b>						
Enfants à bas revenus	11 448	12 155	20 025	12 098	5 893	61 619
En % des enfants allocataires	22,7	25,9	21,5	21,7	25,3	22,8
<b>Hauts-de-Seine</b>						
Enfants à bas revenus	11 109	11 278	19 184	11 941	5 765	59 277
En % des enfants allocataires	18,2	20,2	18,3	19,5	22,6	19,2
<b>Seine-Saint-Denis</b>						
Enfants à bas revenus	30 023	30 367	52 215	30 370	14 257	157 232
En % des enfants allocataires	39,5	44,5	41,2	42,6	46,6	42,2
<b>Val-de-Marne</b>						
Enfants à bas revenus	13 650	14 011	24 542	14 775	7 214	74 192
En % des enfants allocataires	25,4	29,2	26,5	27,4	31,5	27,4
<b>Val-d'Oise</b>						
Enfants à bas revenus	14 327	14 840	25 482	15 582	7 785	78 016
En % des enfants allocataires	27,2	30,6	26,7	27,8	32,3	28,2
<b>Ile-de-France</b>						
Enfants à bas revenus	116 196	119 326	205 708	125 223	60 916	627 369
En % des enfants allocataires	25,0	27,9	24,8	25,6	29,4	25,9

Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2012.

Lecture : En Ile-de-France, 25,0% des enfants allocataires de moins de 3 ans sont à bas revenus.

## La dépendance des allocataires aux prestations Caf

Les prestations sociales et familiales représentent une part importante des ressources des foyers allocataires. Pour près d'un tiers (30,7 %) des allocataires franciliens dont les revenus sont connus, les prestations constituent plus de 50 % du revenu

(cf. tableau 20). Ces proportions s'échelonnent de 22,0 % dans les Yvelines à 39,1 % en Seine-Saint-Denis. La dépendance totale des ressources des allocataires aux prestations sociales et familiales concernent près de 20 % (19,6 %) d'entre eux. En Seine-Saint-Denis (26,2 %), cette proportion est deux fois plus importante que dans les Yvelines (13,1 %).

Tableau 20. Part des allocataires\* dépendants dont les prestations constituent plus de 50 % du revenu

	Ile-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise
Allocataires dont les prestations constituent plus de 50% du revenu	452 643	99 996	39 315	32 190	36 282	48 778	99 773	53 820	42 489
dont 100%	288 411	65 545	23 478	19 192	21 995	30 222	67 022	34 974	25 983
Part des allocataires dont les prestations constituent plus de 50% du revenu (%)	30,7	38,1	24,0	22,0	25,4	27,1	39,1	31,3	27,8
Part des allocataires dont les prestations constituent 100% du revenu (%)	19,6	25,0	14,3	13,1	15,4	16,8	26,2	20,3	17,0

Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2012.

\*Part calculée par rapport au nombre d'allocataires dans le champ pour le calcul des ressources.

Lecture : A Paris, 25,0 % des allocataires, dont les revenus sont connus, sont dépendants à 100 % des prestations.

## Thème 5 : Le logement et les ménages

### ■ Structure et évolution du parc de logements dans la région

Au 1er janvier 2010, la région Ile-de-France compte près de 5 500 000 logements.

faible<sup>(12)</sup> combiné à un nombre de logements mis en service qui a reculé. La construction de logements ne suffit donc plus à répondre au besoin des habitants. Sous la pression de la demande, des logements qui n'étaient jusque-là pas utilisés

Tableau 21. Répartition et évolution du nombre de logements par département

	Ile-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	France Métropolitaine
<b>Nombre de logements</b>	<b>5 453 010</b>	<b>1 355 180</b>	<b>558 585</b>	<b>594 993</b>	<b>505 145</b>	<b>758 971</b>	<b>618 941</b>	<b>594 616</b>	<b>466 580</b>	<b>32 520 024</b>
<b>Répartition des logements</b>										
% de résidences principales	91,0	85,8	90,9	92,8	93,3	91,2	94,0	93,6	94,0	83,4
% de résidences secondaires ou occasionnelles	3,0	6,7	3,0	2,1	1,4	2,6	0,8	1,2	1,1	9,6
% de logements vacants	6,0	7,5	6,1	5,2	5,3	6,2	5,2	5,2	4,9	7,1
<b>Evolution entre 1999 et 2010 (en %)</b>										
du nombre de logements	7,3	2,5	14,9	7,8	9,6	8,0	6,6	8,1	9,0	13,3
du nombre de résidences principales	10,0	4,7	17,4	9,7	12,1	10,8	10,9	11,4	11,1	13,8
du nombre de résidences secondaires ou occasionnelles	0,4	20,8	-23,2	-15,6	-29,6	7,8	-32,6	-22,6	-25,2	7,1
du nombre de logements vacants	-20,2	-25,9	6,7	-9,5	-11,7	-20,6	-33,9	-24,8	-14,2	15,8

Source : Insee, état civil, recensements 1999 et 2010.

Lecture : A Paris, 85,8 % des logements sont des résidences principales.

La majeure partie de ces logements franciliens est constituée de résidences principales (91 %). L'augmentation du nombre de ces résidences (+10,0 %) est supérieure à celle du nombre de logements (+7,3 %) (cf. tableau 21). Cette croissance du nombre de résidences principales atteint +17,4 % en Seine-et-Marne. Par ailleurs, on enregistre une baisse de -20,2 % des logements vacants. La vacance devient probablement une variable d'ajustement entre l'offre et la demande. En effet, l'accroissement du parc de logements dans la région a été relativement

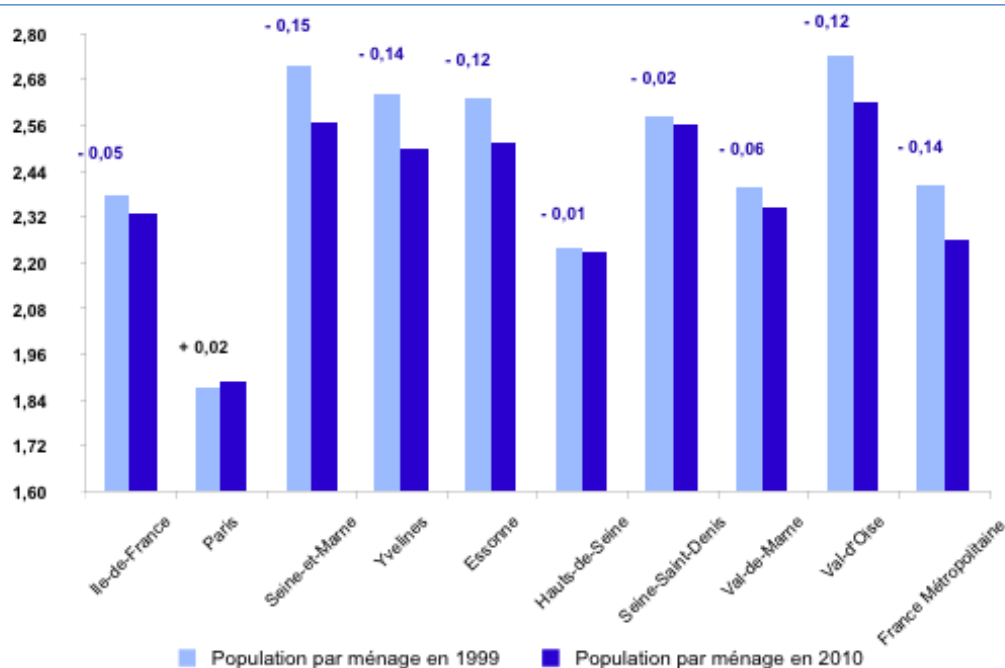
comme résidences principales sont mis sur le marché expliquant ainsi cette baisse de la vacance.

### Evolution du nombre de personnes par ménage

En Ile-de-France, le nombre de personnes par ménage passe de 2,38 à 2,33 entre 1999 et 2010 (cf. figure 9). Paris est le seul département francilien qui enregistre une augmentation de ce nombre de personnes par ménage passant de 1,87 à 1,89. Les 4 départements de grande couronne connaissent les plus fortes baisses (de -0,12 à -0,15).

(12) IAU Ile-de-France, (2013), « Première baisse significative de la vacance en Ile-de-France depuis plusieurs décennies », *Atlas des franciliens*, Janvier 2013, p. 52-53

Figure 9. Evolution de la population par ménage entre 1999 et 2010



Source : Insee, état civil, recensements 1999 et 2010.

Lecture : En Seine-et-Marne, le nombre de personnes par ménage est passé de 2,72 à 2,57, soit -0,15 entre 1999 et 2010.

### Quels sont les modes d'occupation des logements ?

En Ile-de-France, les ménages propriétaires ne sont pas majoritaires (47,6 %) à l'inverse de l'ensemble des ménages métropolitains (57,8 %) (cf. tableau 22). Ils le sont cependant dans les 4 départements de grande couronne (entre 57,8 % dans le Val-d'Oise et 62,9 % en Seine-et-Marne) reflétant ainsi les effets de structure entre Paris, la petite couronne et la grande couronne. A Paris, les ménages propriétaires ne dépassent pas le tiers de l'ensemble alors que 44,4 % de ces

### Comment ont évolué les modes d'occupation ?

En Ile-de-France, en 2010, on recense 4 962 958 résidences principales. Comparée à 1999, la proportion de ménages en résidence principale a progressé de +10,0 % (cf. figure 10). C'est en Seine-et-Marne que cette progression est la plus notable avec +17,4 %. Parmi ces résidences principales, le nombre de propriétaires évolue de +18,2 %, s'étageant de +14,5 % dans le Val-d'Oise à +26,1 % dans les Hauts-de-Seine. Le nombre de locataires franciliens hors HLM augmente de +8,4 %, soit deux fois moins que ce-

Tableau 22. Répartition des modes d'occupation des logements par département

Modes d'occupation des logements	Ile-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	France Métropolitaine
% de propriétaires	47,6	33,1	62,9	60,0	60,6	42,3	40,9	46,1	57,8	57,8
% de locataires HLM	22,0	17,0	16,5	18,7	19,8	24,7	32,4	26,8	23,6	14,6
% de locataires hors HLM	27,3	44,4	18,4	18,8	17,7	30,0	24,3	24,4	16,6	25,1
% de logés gratuits	3,2	5,5	2,2	2,6	2,0	3,0	2,4	2,7	2,0	2,5

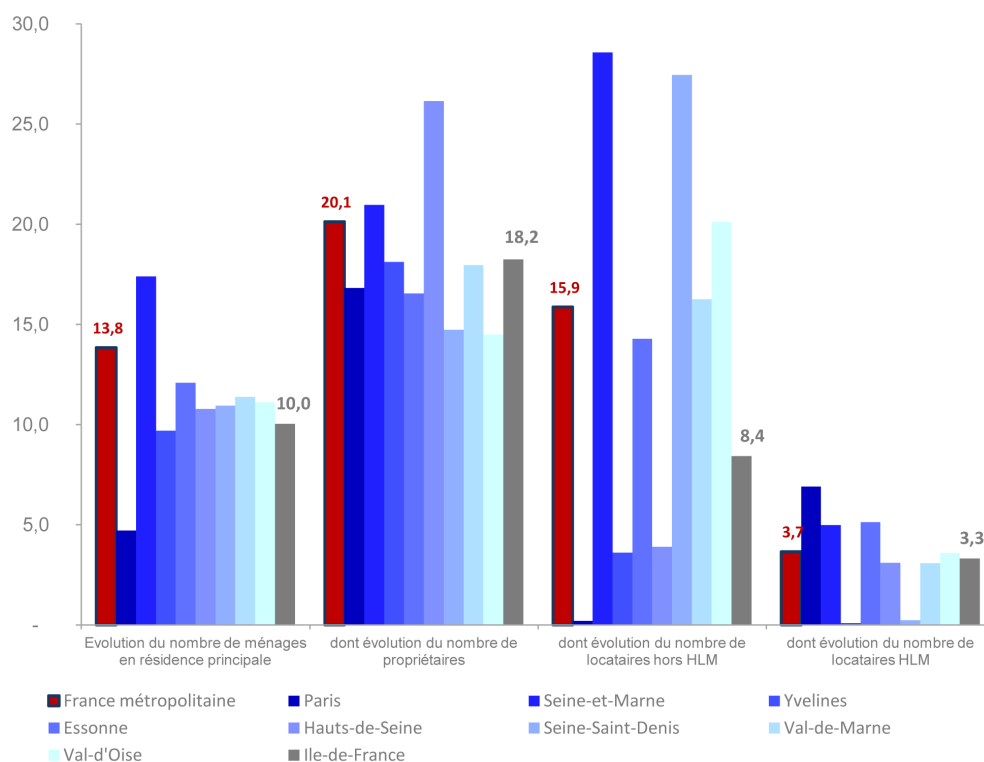
Source : Insee, état civil, recensement 2010.

Lecture : Dans les Hauts-de-Seine, 30,0 % des ménages sont locataires hors HLM.

ménages parisiens sont locataires hors HLM. En moyenne, le parc HLM francilien (22,0 %) est supérieur à celui de la Métropole (14,6 %). En Seine-Saint-Denis, il atteint la proportion de 32,4 %.

lui observé en France métropolitaine (+15,9 %). La faible croissance du nombre de locataires HLM (+3,3 %) en Ile-de-France traduit ainsi le fait que ce parc est un parc « refuge » dans lequel la mo-

Figure 10. Evolution des ménages et de leur mode d'occupation par département



Source : Insee, état civil, recensements 1999 et 2010.

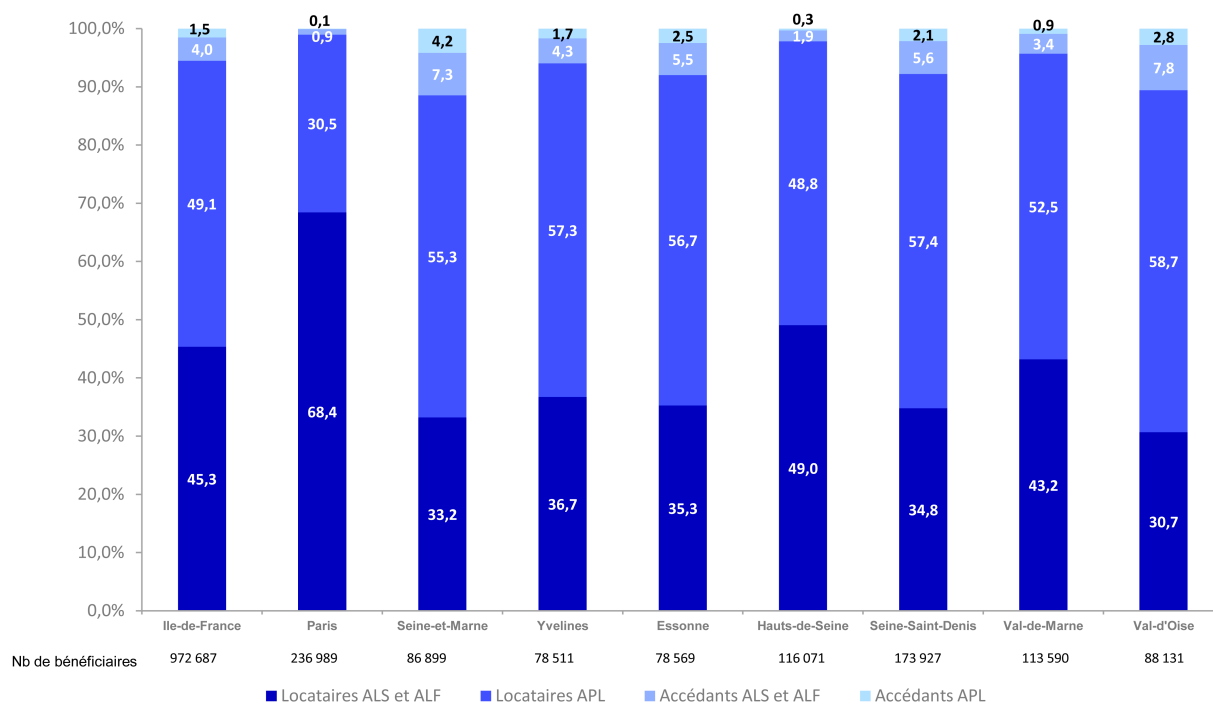
Lecture : En France métropolitaine, le nombre de propriétaires a augmenté de +20,1 % entre 1999 et 2010.

bilité a fortement baissé notamment depuis 1999. Cette faible rotation génère ainsi une offre moins importante (13).

#### ■ Les bénéficiaires d'aides au logement

En 2012, près de 972 700 foyers bénéficient d'une aide au logement, soit près de la moitié

Figure 11. Répartition des allocataires percevant des aides au logement selon le type d'aide et par département



Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2012.

Lecture : En Essonne, 56,7 % des allocataires percevant des aides au logement sont des locataires bénéficiaires de l'APL.

(13) IAU Ile-de-France, (2013), « Croissance du parc et de la propriété se confondent en Ile-de-France », *Atlas des franciliens*, Janvier 2013, p. 62-63



de l'ensemble des foyers allocataires des Caf en Ile-de-France. Plus on s'éloigne de la capitale, plus la proportion d'allocataires bénéficiaires d'aides au logement est faible. A Paris, 59,0 % des allocataires perçoivent une allocation logement contre 37,4 % dans les Yvelines, proportion la plus basse d'Ile-de-France. Ceci s'explique essentiellement par la structure du parc de logements et le type de population. En 2012, près de la moitié (49,1 %) des bénéficiaires franciliens d'aides au logement sont des locataires percevant l'Aide Personnalisée au Logement (APL) (cf. figure 11). Cette proportion s'étege de 30,5 % à Paris à 58,7 % dans le Val-d'Oise. La capitale compte près de 7 bénéficiaires d'aides au logement sur 10 (68,4 %) locataires percevant l'Allocation de Logement à caractère Social et l'Allocation de Logement à caractère Familial (ALS et ALF).

contre 32,7 % pour l'ensemble des allocataires), les familles monoparentales le sont également mais dans une moindre mesure (20,3 % contre 17,1 %).

A Paris, 71,0 % des locataires aidés pour leur logement sont des personnes seules (cf. tableau 23). La moitié d'entre-elles sont des étudiants ayant, pour la plupart, des revenus faibles et donc répondant aux critères d'attribution d'une aide au logement ; dans les Hauts-de-Seine, les personnes seules représentent un peu plus d'une personne sur deux. Dans les autres départements, ce sont les familles avec enfant(s), quel que soit leur taille, qui dépassent la moyenne régionale. En Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise, un tiers des allocataires bénéficiant d'aides au logement sont des couples avec enfant(s) et près d'un

**Tableau 23. Répartition des bénéficiaires d'aides au logement selon la structure familiale par département**

Bénéficiaires d'aides au logement	Ile-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise
% d'isolés sans enfant	49,6	71,0	38,5	44,1	40,9	54,7	37,4	47,4	36,0
% de couples sans enfant	6,7	6,8	6,0	6,2	5,6	6,9	7,4	6,7	6,5
% de familles monoparentales	20,3	11,5	26,5	22,9	25,3	19,3	23,1	22,0	24,6
% de couples avec enfant(s)	23,4	10,6	29,0	26,7	28,2	19,1	32,0	23,9	32,8

Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2012.

Lecture : A Paris, 71 % des bénéficiaires d'aides au logement sont des personnes isolées.

Peu de bénéficiaires (autour de 5 % en Ile-de-France) sont propriétaires : les départements de Seine-et-Marne et du Val-d'Oise sont les seuls à dépasser les 10 % (contre 1 % à Paris).

Parmi les 972 687 foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, près de la moitié sont des personnes seules, 6,7 % des couples sans enfant et 43,7 % des familles avec enfant(s). La part des couples avec enfant(s) attributaires d'une aide pour se loger est faible (23,4 %) par rapport à leur poids dans l'ensemble des foyers allocataires (46,3 %). Les personnes seules sont surreprésentées parmi les bénéficiaires d'une aide au logement (49,6 %

quart des familles monoparentales, contre respectivement 23,4 % et 20,3 % au niveau régional.

#### Evolution des bénéficiaires d'aides au logement depuis fin 2008

Le nombre de bénéficiaires d'aides au logement augmente deux fois moins en Ile-de-France que dans l'ensemble de la France métropolitaine (cf. tableau 24). Cette augmentation minime est portée par l'évolution des locataires bénéficiaires de l'APL, malgré la diminution des locataires bénéficiaires d'ALF-ALS et des accédants.

**Tableau 24. Evolution des bénéficiaires d'aides au logement par département**

	Ile-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	France Métropolitaine
<b>Evolution des bénéficiaires d'aides au logement entre 2008 et 2012 (%)</b>	<b>0,8</b>	<b>-1,3</b>	<b>2,4</b>	<b>0,8</b>	<b>1,6</b>	<b>-1,4</b>	<b>2,8</b>	<b>3,1</b>	<b>1,0</b>	<b>1,6</b>
Evolution du nombre de locataires (%)	2,1	-0,8	6,1	2,3	3,2	-0,8	4,2	4,1	3,4	3,3
dont locataires APL	6,7	9	9,1	4,8	6,8	5,5	5,1	8,7	4,8	5,9
dont locataires ALF-ALS	-2,4	-4,7	1,4	-1,5	-2,1	-6,3	2,9	-0,9	0,9	1,3
Evolution du nombre d'accédants (%)	-16,8	-32,6	-19,5	-17,3	-13,8	-23,7	-11,9	-15,3	-15,9	-14,8
dont accédants APL	-13,8	-9,1	-25,4	-21,9	-1,8	-0,8	-3,4	-4	-17,3	-21,1
dont accédants ALF-ALS	-17,9	-34,2	-15,7	-15,4	-18,3	-26,5	-14,8	-17,8	-15,3	-11,9

Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2008 et 2012

Lecture : Dans le Val-de-Marne, le nombre de bénéficiaires d'aides au logement a augmenté de +3,1 % entre 2008 et 2012.

## ■ Allocataires locataires du parc privé et taux d'effort logement

En Ile-de-France, plus de 40 % des bénéficiaires d'aides au logement (AL) sont locataires dans le parc privé (cf. tableau 25). A Paris, ils sont 2 sur 3. Plus d'1 locataire bénéficiaire d'AL dans le parc

Au niveau communal, 27 communes franciliennes enregistrent une part de bénéficiaires d'aides au logement locataires du parc privé supérieure à 50% (cf. carte 7). Elles sont principalement situées au cœur de Paris : 5ème arrondissement (60,6 %), 1er arrondissement (60,6 %), 7ème arrondissement (58,6 %), 4ème arrondissement

Tableau 25. Part des bénéficiaires d'aides au logement et taux d'effort dans le parc privé

	Ile-de-France	Paris	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Val-d'Oise	France Métropolitaine
<b>% Bénéficiaires AL locataires dans le parc privé</b>	42,5	66,5	38,0	37,8	39,1	45,9	38,8	43,4	34,1	53,4
% hors étudiants	48,3	57,5	35,5	33,4	35,2	40,0	36,8	37,3	31,3	48,4
<b>Taux d'effort des bénéficiaires AL dans le parc privé</b>										
% avec un taux d'effort supérieur à 30%	50,9	59,4	45,0	46,9	42,6	53,8	46,3	48,5	45,0	38,3
% avec un taux d'effort supérieur à 39%	36,4	46,9	27,7	30,9	26,8	39,2	31,9	34,0	29,2	24,4

Source : Caisses d'allocations familiales, BCA 2012

Lecture : Dans le Val-d'Oise, la part des bénéficiaires locataires dans le parc privé est de 34,1 % ; 45,0 % de ces locataires ont un taux d'effort supérieur à 30 %.

privé sur 2 (50,9 %) a un taux d'effort logement (14) net avec charges supérieur à 30% (contre 38,2 % en France métropolitaine), 36,4 % ont un taux d'effort supérieur à 39%. A Paris, c'est le cas de près de 6 bénéficiaires d'aides au logement locataires dans le parc privé sur 10, tandis qu'en Essonne cette proportion atteint 42,6 %.

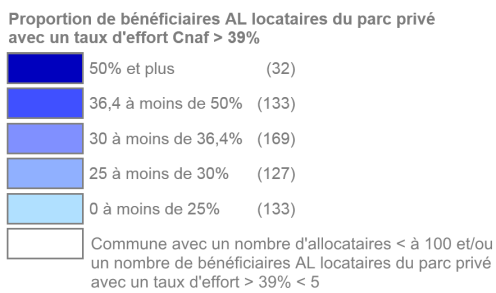
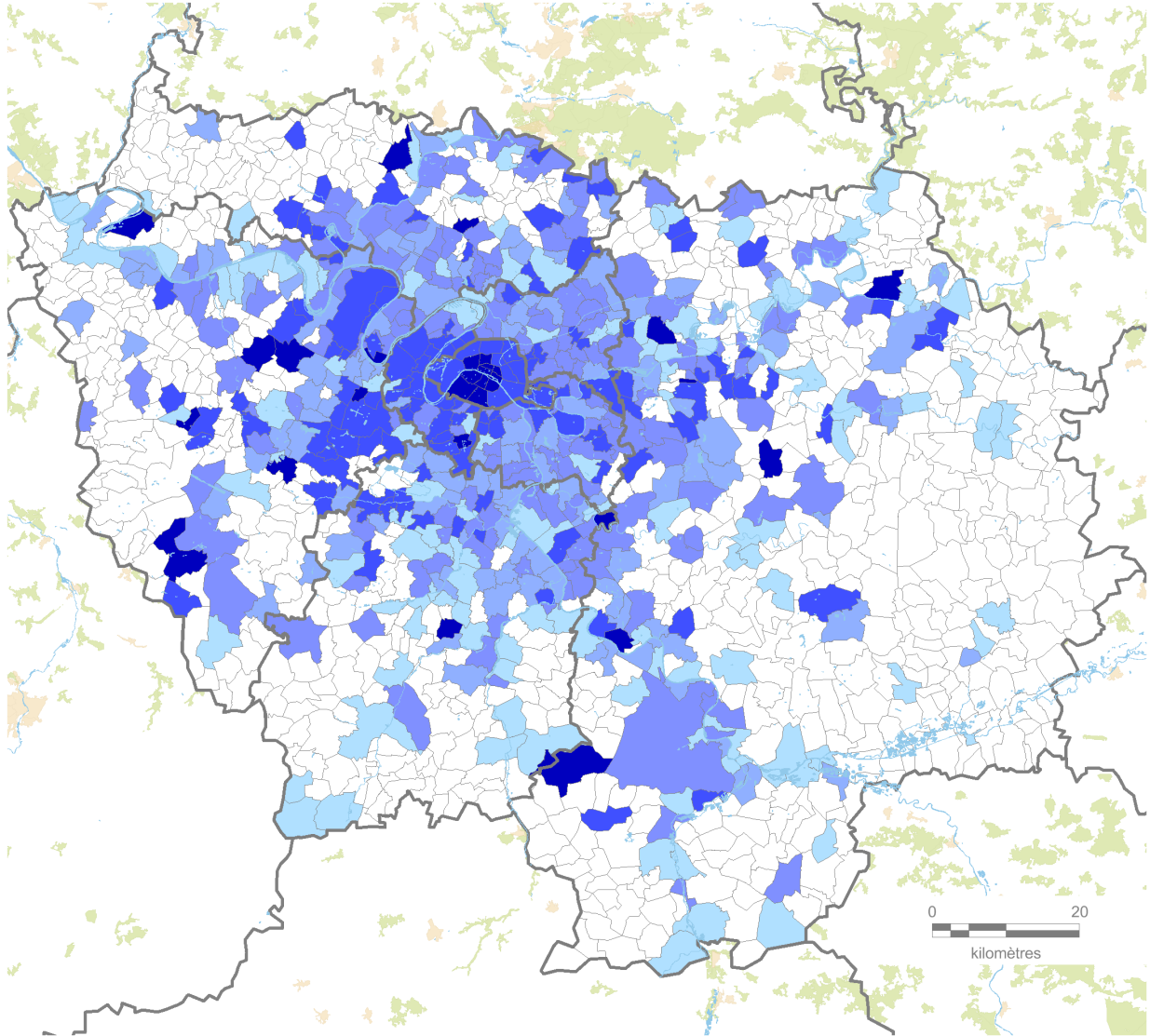
(58,6 %), 6ème arrondissement (57,8 %). En petite couronne, c'est à Sceaux dans les Hauts-de-Seine que cette proportion atteint 56,3 %. En grande couronne se sont des communes de petite taille (autour de 1000-2000 habitants) qui sont concernées par cette situation.

(14) Taux d'effort net avec charges: Il s'agit du rapport entre le loyer net (ou remboursement) + charges forfaitaires – aides au logement et les revenus – les aides au logement.

Carte 7

Proportion de bénéficiaires d'aides au logement, locataires du parc privé avec un taux d'effort > 39%

Moyenne régionale : 36,4%



©Ctrad - Janvier 2014

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, Bca 2012

